

**RÉDACTION ET
ADMINISTRATION**
38, Avenue de Pérolles

TELEPHONES
Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. Ita 54

PRIX DES ABONNEMENTS :
1 m. 3 m. 6 m. 12 m.
Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger 4.50 10.— 19.— 38.—

LA LIBERTÉ

**ANNONCES
PUBLICITAS S. A.**
Fribourg
Rue de Romont, 2
Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES
Le millimètre sur une colonne
Canton 8 ½ ct. — Suisse 10 ct.
Etranger 12 ct. — Récl. 25 ct.

Journal politique, religieux, social

NOUVELLES DU JOUR

La temporisation est prévue à Genève. Connivence répudiée par les catholiques allemands. Le digne successeur du chancelier Dollfuss.

C'est, comme on sait, cet après-midi, mercredi, que s'ouvrira, à Genève, la session extraordinaire du Conseil de la Société des Nations, qui doit s'occuper du très grave différend survenu entre l'Italie et l'Abyssinie.

Le délégué de l'Italie, le baron Aloisi, est arrivé à Genève hier soir, mardi, tandis que MM. Laval (France) et Eden (Grande-Bretagne) étaient attendus ce matin. M. Osuski, ministre de Tchéco-Slovaquie à Paris, remplacera M. Bénès.

Que va-t-il se passer à Genève ? Hier matin, M. Laval n'a fait, au conseil des ministres, qu'un bref rapport sur la situation. La délibération approfondie du gouvernement français, en prévision de la réunion du Conseil de la Ligue, avait eu lieu au cours du conseil des ministres précédent. Depuis lors, d'ailleurs, si les positions italienne et éthiopienne se sont définies avec plus de précision, aucun événement n'est survenu, de nature à modifier profondément la situation.

Les directions auxquelles obéira, à Genève, M. Pierre Laval restent donc les mêmes : soucieux de ne rien compromettre de l'amitié anglaise, ni de l'amitié italienne, de respecter les obligations de son pays vis-à-vis de la Société des Nations et d'éviter à celle-ci une crise grave, le délégué de la France exercera une action essentiellement conciliatrice.

Hier, après midi, M. Laval a reçu M. Eden. Cette entrevue a duré près de trois quarts d'heure. Le président du Conseil français n'a fait à la presse que la brève déclaration suivante : « Nous nous sommes entretenus, M. Eden et moi, de la question qui est à l'ordre du jour au Conseil de la Société des Nations. Nous l'avons examinée dans son ensemble et sous ses différents aspects. Cette conversation, soyez-en sûrs, sera suivie de quelques autres à Genève. »

Il semble que cette première prise de contact n'a pas amené de décisions puisque M. Laval a annoncé qu'elle serait suivie, à Genève, d'autres entretiens. Cependant, l'impression générale dans la soirée n'était pas défavorable. Les vues de l'Angleterre et de la France sont identiques sur la nécessité d'un règlement pacifique du différend qui oppose l'Italie à l'Ethiopie.

Rappelons le point de vue français : à Paris, on pense que les chances d'obtenir un tel arrangement seront plus grandes si la session du Conseil qui va s'ouvrir se limite à la remise en action de la commission de conciliation italo-éthiopienne. La question de fond, dans le cas où cette procédure serait adoptée, ne serait soulevée qu'après le 25 août, conformément aux résolutions votées à Genève le 25 mai. Un mois pourrait ainsi être mis à profit pour des négociations entre les capitales intéressées.

A Londres, on n'est pas opposé à une pareille procédure, à la condition que des perspectives encourageantes se dégagent, en ce qui concerne un règlement sur l'ensemble. Dans le cas contraire, la question de fond devrait être immédiatement évoquée devant le Conseil.

MM. Laval et Eden arriveront-ils à concilier ces deux thèses ? Celles-ci n'ont, semble-t-il, rien d'absolu ; elles représentent plutôt des positions de départ. Elles pourront se modifier suivant les conversations qui s'engageront dès ce soir avec les représentants de l'Italie et de l'Ethiopie, et qui permettront de définir les intentions respectives de Rome et d'Addis-Abéba. M. Pierre Laval aura fort à faire entre la Grande-Bretagne et l'Italie.

**

Un communiqué officiel allemand a annoncé lundi qu'on avait découvert, chez des catholiques bavarois, un tract communistes libellé comme suit :

A la population catholique de Munich, Contre les violences faites à votre foi, il y a lieu de mener un combat plus énergique ;

Nous, communistes, nous vous proposons d'organiser ensemble la lutte pour la liberté de conscience et de créer, pour libérer les prêtres, les religieuses et les antifascistes incarcérés, des formations d'auto-défense pour la protection de la population antifasciste.

Cette publication d'un tract qui sent d'ailleurs, à vingt lieues, la fabrication à des fins de provocation vient fort à propos pour servir d'aliment à la campagne anticatholique créée dans le Reich.

Mais il faut être simple d'esprit pour croire à la possibilité d'une alliance entre les catholiques et les communistes « Sans-Dieu », entre les frères des persécutés de Russie et du Mexique et les amis des persécuteurs.

On pourrait croire que l'agence officielle allemande a cette simplicité, puisqu'elle a conclu comme suit les longs commentaires consacrés à cette machination : « Une déclaration des milieux ecclésiastiques responsables serait d'une nécessité urgente si les Jeunes catholiques ne veulent pas être mis sur le même pied que les bolchéviques. »

L'agence allemande ferait mieux d'expliquer comment pourrait être réalisée la collaboration entre unions catholiques et organisations communistes qui, non seulement n'ont pas droit à l'existence en Allemagne, mais qui, d'après les déclarations officielles du parti nationaliste-social, ont disparu d'elles-mêmes ou dont les membres ont passé volontairement dans les rangs du national-socialisme.

Justement ému d'une manœuvre qui annonce indubitablement une recrudescence et une aggravation de la persécution anticatholique, le secrétariat de l'archevêché de Munich a publié la déclaration suivante : « Du côté catholique, nous repoussons avec énergie ces machinations communistes. Depuis des années, l'Eglise catholique a engagé la lutte la plus sévère contre le communisme, lutte qui devient même sanglante en Russie. Nous fûmes de tout temps et sommes encore prêts à collaborer avec l'autorité publique suprême dans la lutte contre le bolchévisme et maintenant, comme précédemment, nous rejetons les offres communistes d'entente, d'où qu'elles viennent au surplus. En outre, nous ne tolérons dans nos organisations de jeunes catholiques aucun élément hostile à l'Etat et nous en excluons sans pitié tous ceux qui céderaient aux offres communistes. »

La déclaration est nette. Cela n'empêche pas les cercles nationalistes-sociaux d'ergoter et d'ajouter aux niaiseries du « document » quelques insinuations qui ne relèvent que du mépris.

**

Il y a eu lundi, 29 juillet, un an que, au lendemain de l'assassinat du chancelier Dollfuss, M. Schuschnigg, ami et collaborateur du défunt, prenait le pouvoir, pour poursuivre le relèvement de l'Autriche, rudement secouée par des événements intérieurs et extérieurs.

A l'occasion de cet anniversaire, les journaux viennois ont longuement exposé les progrès considérables qui ont été accomplis durant les douze derniers mois et qui firent suite à une longue série de troubles : stabilisation politique à l'intérieur, réalisation graduelle du programme corporatif élaboré par feu M. Dollfuss, rétablissement du calme et de l'ordre dans le pays, amélioration de la situation économique et financière, maintien de l'indépendance de l'Autriche et, notamment, diminution du danger d'annexion à l'Allemagne.

C'est grâce à son esprit de sacrifice, à sa ténacité, à son loyalisme, a fait remarquer la presse autrichienne unanime, que le chef du gouvernement est parvenu « à manœuvrer

la barque gouvernementale dans des eaux plus calmes » et à persuader le peuple autrichien qu'il pouvait avoir entière confiance dans ses dirigeants.

M. Schuschnigg, ont ajouté les journaux, est le digne successeur de Dollfuss ; il a réaffirmé en grande partie ce que le disparu avait conçu. Il est secondé dans sa lourde besogne par le vice-chancelier Starhemberg, auquel le chancelier confia la direction du Front patriotique, l'unique organisation politique de l'Autriche. »

La presse catholique de Vienne a conclu en disant que l'Autriche avait fait un pas vers un avenir meilleur.

Les projets de M. Pierre Laval

Paris, 29 juillet.

Le gouvernement auquel préside M. Pierre Laval tient à mettre à profit le peu de temps dont il dispose, jusqu'au mois d'octobre, pour pousser aussi loin que possible l'œuvre de redressement et d'assainissement qu'il a entreprise. C'est ainsi que le Conseil des ministres de la semaine dernière a été presque entièrement consacré à l'examen de toute une série de mesures destinées à provoquer un nouvel abaissement du coût de la vie, à mieux assurer la protection de l'épargne et à déterminer une vraie reprise de l'activité économique.

Par ailleurs, de nouveaux décrets-lois ont été adoptés par le Conseil, portant l'un sur l'aménagement de la région parisienne ; l'autre, sur le budget des postes, télégraphes et téléphones ; un troisième, sur le régime de l'assurance-crédit, en vue de donner aux exportateurs français un appui et une garantie accrues ; un quatrième, encore, réorganisant les services du tourisme.

Enfin, nous avons appris, avec la satisfaction la plus vive, que le volume du budget qui avait atteint, il y a deux et trois ans, 51 milliards, se trouverait ramené, pour 1936, à 42, peut-être même à 41 milliards. Dès la deuxième quinzaine de septembre, il pourra être soumis aux commissions compétentes et il leur sera présenté dans un équilibre réel.

La presse a fait état des déclarations faites par le président du Conseil au cours d'une réunion où se trouvaient rassemblés les membres des quatorze comités chargés de rechercher les économies qui peuvent être réalisées dans les ministères et d'améliorer le fonctionnement des services publics. M. Laval s'est prononcé pour une réforme administrative permettant un travail plus rapide et moins coûteux. « Nous devons donner nous-mêmes, a-t-il dit, l'exemple de la discipline et pratiquer l'économie, comme nous l'exigeons des autres. »

Les décrets-lois qu'a fait adopter M. Paganon, ministre de l'intérieur, pour faire poursuivre l'aménagement de la région parisienne, procèdent de cet esprit d'économie, puisqu'ils contiennent, comme s'exprime l'exposé des motifs qui les présente au public, des « mesures de coordination ». Mais ils ont aussi une portée sociale importante. L'un d'eux, par exemple, prévoit des dispositions à prendre à l'égard de terrains provenant d'usines de la région parisienne qui seraient désaffectées, pour être transportées ailleurs « en vertu de conventions entre les industriels et les pouvoirs publics ». Ces transferts d'usines permettront d'écartier du voisinage immédiat de Paris des établissements utiles à la défense nationale. En même temps, ils donneront occasion à des travaux qui rendront plus habitable telle ou telle zone de la banlieue rouge, ce qui diminuera le nombre des mécontents.

Ces mêmes décrets vont encore assurer une amélioration des services publics réclamée depuis longtemps, l'extension à tout le département de la Seine, entre autres, des moyens de transport en commun, qui est déjà en voie de réalisation, mais sera poursuivie encore plus hardiment. Il en sera de même de la « départementalisation » de certains services d'hygiène, de voirie et de police, les communes de la banlieue parisienne n'étant pas encore pourvues, à cet égard, de tout ce dont elles ont besoin, parce qu'elles manquent souvent de ressources matérielles.

Mais dans quelle atmosphère se déroule l'étude des nouveaux décrets-lois et quelles sont les réactions de l'opinion à l'égard de ceux qui ont été précédemment pris ? C'est, en somme, toute la question, car rien ne sert de décider des mesures excellentes, si elles doivent échouer devant l'hostilité de ceux auxquels il faut les appliquer.

A cet égard, la situation peut être considérée comme bonne. Sans doute, dans les milieux socialistes et communistes, on n'a pas renoncé à l'agitation et on cherche même à la provoquer. Sans doute, une délégation des gauches a été voir M. Laval et elle se propose de demander le rappel constitutionnel des deux Assemblées. Mais nous sommes en été, et on s'en aperçoit. Comment provoquer une grève des instituteurs ? Ils sont en vacances. Dans le monde parlementaire, on montrera fort peu d'empressement à venir à Paris. Déjà, la délégation des gauches a eu beaucoup de peine à se constituer. Tous ceux qu'on interroge sur la situation répondent « qu'il n'y aura rien avant octobre ». C'est à M. Pierre Laval, qui le sait bien, d'agir en conséquence et c'est ce qu'il fait.

Il faut procéder, en effet, dans les services techniques intéressés, à une mise au point de tel ou tel des décrets-lois dont les dispositions, trop générales ou trop dures, ont besoin d'être amendées et mieux adaptées à la diversité des situations. Il a raison ; à condition de ne pas se laisser déborder par ceux qui réclament, il apaisera ainsi beaucoup de mécontents, dont les requêtes raisonnables méritent d'être prises en considération.

Mais, si l'on va au fond du problème, il faut bien dire que la politique de déflation que suit le gouvernement ne va pas sans risques sérieux. Elle ne sera efficace que si, dans une atmosphère morale apaisée, elle s'accompagne d'une reprise d'activité économique, tant par le développement du commerce d'exportation, facilité par la diminution des prix intérieurs, que par un retour à un mouvement réel des affaires à travers le pays. Peut-on espérer que ces deux phénomènes vont se produire ?

En ce qui regarde le commerce d'exportation, le tout est de savoir si, les prix français baissant, les barrières douanières élevées par tous les pays s'abaisseront aussi. C'est une orientation nouvelle à donner à la politique douanière française, qui s'accordera à une politique analogue, dans les autres nations. La meilleure preuve que, pour son compte, le gouvernement français songe à agir, c'est qu'il a déjà commencé de le faire, puisqu'un des décrets-lois du 16 juillet a pour objet de rendre plus facilement mobilisables les créances des exportateurs français bloquées dans les caisses et offices de compensation et que l'un des nouveaux décrets modifie, dans un sens qui leur est favorable, le régime de l'assurance-crédit.

Quant à la reprise intérieure, elle dépend, pour une grosse part, d'un retour à la confiance, que le rétablissement sincère de l'équilibre budgétaire peut beaucoup contribuer à provoquer. Mais cet équilibre lui-même dépend à son tour des rentrées fiscales. Il faut que celles-ci s'améliorent. Or, le pouvoir d'achat d'un grand nombre va diminuer. Sera-t-il compensé par une baisse notable du coût de la vie susceptible de ranimer les affaires ?

M. Gignoux, dont nous avons dit la part qu'il a prise à la préparation des décrets-lois, vient de l'écrire, dans la *Journée industrielle* : l'opération gouvernementale en cours doit nous procurer « une période de sécurité, pendant laquelle devront être prises les mesures propres à empêcher que, sitôt un péril immédiat conjuré, le mauvais fonctionnement du régime en suscite à nouveau d'autres, sinon le même ».

E. B.

Paris, 31 juillet.

La présidence du Conseil publie une note disant que le gouvernement s'est préoccupé d'obtenir une baisse sur le prix du sucre. Il est encore impossible de prévoir le quantum de la baisse qui va être réalisée. Celle-ci ne s'appliquera pas aux sucres dits de luxe.

Paris, 31 juillet.

Des réunions ont été organisées hier soir, mardi, par les cartels confédéré et unitaire des services publics. On estime à environ 15,000 le nombre total des manifestants. A l'issue des réunions, un ordre du jour a été voté s'élevant contre la déclaration gouvernementale relative à l'égalité des sacrifices.

Une seule arrestation a été opérée. La police avait organisé des barrages pour éviter tout incident.

Paris, 31 juillet.

Le gouvernement publie un décret-loi sur le nouveau régime de la viticulture et des alcools. Pour résorber les excédents, le décret permettra au service des alcools d'acheter, au cours de chaque campagne, les contingents de vin, de marc, de cidre, de pomme ou poire dont le prix d'achat fera ressortir nettement pour l'alcool de vin un prix de 540 fr. l'hectolitre. Le décret prévoit également l'arrachage des vignes.

LES AFFAIRES D'ALLEMAGNE

Dresde, 30 juillet.

Le ministre de l'intérieur de Saxe a interdit le port d'insignes ou d'uniformes attestant l'affiliation à l'association des Casques d'acier. Il est interdit aux membres de cette association de tenir des réunions, d'organiser des manifestations quelconques, même des concerts, en plein air ou en locaux fermés. Le ministre motive cette décision en assurant que des éléments incorrigibles, ennemis de l'Etat, ont cherché à s'enrôler dans les rangs de l'association des Casques d'acier pour y poursuivre leur propagande cachée contre le III^{ème} Reich. Il cite le cas d'une petite ville industrielle de Saxe où, en peu de temps, dix-neuf membres de l'association des Casques d'acier ont été appelés à rendre des comptes pour avoir fait des déclarations contraires à l'Etat.

Sarrebruck, 31 juillet.

Le commissaire du Reich pour la Sarre a promulgué une ordonnance interdisant, à l'exclusion de l'activité spécifiquement religieuse, toute activité politique et sportive aux organisations confessionnelles de la jeunesse. Le port d'uniformes ou d'insignes est interdit. Il en est de même en ce qui concerne les drapeaux et les fanions.

La Chambre des communes

Londres, 31 juillet.

M. Baldwin a annoncé hier mardi à la Chambre que le parlement, qui s'ajournera le 2 août, se réunira à nouveau le 29 octobre.

Londres, 31 juillet.

En réponse à une question posée à la Chambre des communes, sir Samuel Hoare a précisé que au cours des six derniers mois, le gouvernement italien avait demandé des permis de survol au-dessus de l'Egypte pour onze appareils militaires.

Le gouvernement italien ayant demandé certains « permis en blanc », sur lesquels le nombre d'appareils ne serait pas fixé préalablement, le gouvernement égyptien n'a pas cru devoir déférer à cette demande.

Londres, 31 juillet.

Se rapportant à un discours dans lequel lord Londonderry, lord du sceau privé, avait contesté la thèse du recours à la force contre un agresseur éventuel, le major Attlee (travailliste) a, hier après midi, demandé à M. Baldwin d'exposer sur ce point l'attitude du gouvernement.

Le premier ministre a fait la réponse suivante : « La thèse soutenue par le lord du sceau privé était que la Société des nations constitue la personnification et l'expression de l'intérêt général qu'ont toutes les nations au maintien de la paix, qu'elle a pour but de faire du maintien de la paix une responsabilité collective, dont chaque nation doit prendre sa part. »

Relations commerciales franco-allemandes

Paris, 31 juillet.

Le Journal officiel publie un décret réglant les échanges commerciaux franco-allemands à partir du 1^{er} août à la suite de l'interruption des négociations menées ces temps derniers entre Paris et Berlin.

Aux termes de ce décret, les marchandises allemandes continueront d'entrer en France en bénéficiant du tarif minimum, une part de leurs produits devant être affectée au règlement de l'arriéré dû par le Reich.

D'autre part, les importations allemandes de France pourront s'effectuer dans la mesure où les acheteurs d'outre-Rhin obtiendront de la part de leur gouvernement des permis de devises nécessaires au paiement de leurs opérations.

Un nouveau sous-marin français

Toulon, 30 juillet.

Le sous-marin de 2^{ème} classe La Perle a été lancé hier mardi. Sa longueur est de 66 mètres, sa largeur de 7 m. 25. Son rayon d'action sera de 85 milles en plongée. C'est le dernier des sous-marins dont la construction avait été prévue dans la tranche de 1930 comprise dans le programme établi par M. Leygues.

Une Semaine suisse à Bruxelles

Bruxelles, 31 juillet.

Une foule nombreuse se pressait, hier mardi, à la section suisse de l'Exposition, où des fêtes étaient organisées à l'occasion de la Semaine suisse. Un succès tout particulier est allé au concert des tambours et des fifres suisses ainsi qu'au jeu des drapeaux et aux cors des Alpes. M. Lienert, commissaire général, a vivement félicité les participants.

Nouvelles diverses

Le roi et la reine d'Angleterre ont quitté Londres hier mardi, pour Portsmouth, où ils s'embarqueront à bord de leur yacht Victoria and Albert, à bord duquel ils resteront une quinzaine de jours.

— La conférence du conseil permanent de la Petite-Entente s'ouvrira le 29 août à Bled, en Yougoslavie.

— Le duc George de Kent (4^{ème} fils du roi d'Angleterre) et la duchesse de Kent (née princesse Marina de Grèce) sont arrivés, hier mardi, à Bohinje, près de Bled, où ils sont les hôtes du prince-régent de Yougoslavie.

Le conflit italo-abyssin

Difficultés monétaires en Abyssinie

Addis-Abéba, 30 juillet.

Un mouvement de grève a éclaté parmi les commerçants et les importateurs. Ce mouvement a amené, hier mardi, la fermeture de 85 % des magasins de la ville. Les commerçants demandent que le gouvernement adapte à 10 ou 15 % près le cours local du thaler à sa valeur réelle. Le thaler, qui est une monnaie d'argent, est, en raison de l'interdiction d'exporter celle-ci, coté ici 30 % environ au-dessous de la valeur réelle de son poids d'argent.

La préparation de guerre

Le Cap, 31 juillet.

L'empereur d'Abyssinie a demandé, hier mardi, l'envoi d'urgence de recrues de race blanche, actuellement instruites pour servir d'officiers dans l'armée abyssine. Des instructions d'enrôler à cet effet des sujets britanniques ont été adressées par l'empereur à Seyd Ahmed Berkhadien, représentant officiel abyssin au Cap. Toutes les dispositions ont été prises pour équiper les officiers en question et pour les envoyer par la voie des airs en Abyssinie.



M. JOHN SHAW
représentant de l'Abyssinie aux Etats-Unis.

Les projets de M. Roosevelt

Washington, 30 juillet.

La commission des voies et moyens de la Chambre a approuvé les projets de nouveaux impôts sur les revenus des individus et des sociétés et sur les donations et héritages, comme M. Roosevelt le demanda dans son message du 19 juin, pour une redistribution plus équitable des richesses.

Ces projets, tels que la commission les a approuvés, rapporteraient annuellement 275 millions de dollars.

La politique hollandaise

La Haye, 31 juillet.

Le Dr Colijn a accepté de former un cabinet extraparlamentaire.

La Haye, 31 juillet.

Le Dr Colijn a réussi à former un nouveau cabinet sur des bases plus larges, ainsi que le désirait la reine. Cette nouvelle combinaison comprendra deux ou trois ministres appartenant aux partis catholique et libéral.

La défense antiaérienne

Belfort, 30 juillet.

Lundi soir, entre 22 et 23 heures, ont eu lieu, dans la région fortifiée de la place de Belfort, des exercices de défense antiaérienne qui ont permis d'étudier la durée des délais d'extinction des lumières dans le Territoire.

Durant une heure, Belfort a été plongé dans une complète obscurité, tandis que des avions, venus d'une base aérienne voisine, survolaient la ville.

SOMMAIRES DES REVUES

La dépêche de l'Air, N° 4 (juillet), contient les articles suivants : Réfractaires, pessimistes et Cie. Ernest Næf. — Pour notre protection aérienne. — La Suisse devant la menace aérienne : la défense passive, Dr M. Cordone, ing. chimiste. — La vie aérienne : l'Exposition de défense aérienne au XVI^{ème} Comptoir suisse. — En France : l'aviation sanitaire. — L'essor des ailes marchandes : le beau développement de l'aviation commerciale en Suisse. — Les nouveaux avions de la « Swissair ». — Les ailes qui s'ouvrent, E. Næf. — Ce que le public doit savoir. — Ce qui se fait ailleurs. — Clichés.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

L'ouragan de Formose

On mande de Tokio que le violent ouragan qui s'est abattu lundi soir sur l'île de Formose a causé moins de dégâts que ne pouvaient le laisser supposer les premières nouvelles.

Grâce aux avertissements donnés en temps utile par l'Observatoire météorologique, la navigation, en particulier, n'a pas souffert. Plus de 100 vaisseaux s'étaient réfugiés en hâte à Keelung, d'où ils sont repartis hier matin, mardi. Les communications télégraphiques et téléphoniques furent interrompues ; elles ont été rétablies hier.

Fraudes douanières

On mande du Havre au Jour de Paris que des tonnes et des tonnes d'appareils électriques, d'appareils photographiques, de lampes de radio et de pièces détachées de postes radiophoniques auraient été importées sans payer un centime de droit d'entrée.

L'affaire relèverait d'une organisation qui travaillerait depuis deux ans dans tout le pays, en particulier dans les ports. Cette affaire porterait sur 150 millions.

* * *

En ce qui concerne les fraudes du Havre, aucune précision n'est donnée actuellement de source officielle. L'enquête est faite administrativement par la douane qui observe la plus grande discrétion.

Selon certains renseignements, un vérificateur des douanes aurait été suspendu, quatre autres seraient en instance de la même peine et huit autres soumis à l'enquête.

Une maison d'importation serait gravement atteinte dans ses intérêts.

Les bandits chinois

Deux cents bandits ont attaqué hier, mardi, à 70 kilomètres à l'est de Hsinking, l'express de nuit Hsinking-Corée. Les bandits avaient enlevé un rail. Le train dérailla et fut précipité au bas d'un talus. Les bandits ouvrirent ensuite une violente fusillade sur les débris du train. Un Européen, cinq Japonais et un Chinois furent tués ; cinq Japonais et trois Chinois blessés ; cinq Japonais et 20 Chinois furent enlevés par les bandits.

Deux trains de secours ont été envoyés d'urgence à l'endroit où l'express de Corée a été attaqué ; les bandits sont déjà poursuivis par des troupes nippon-mandchoues.

Le train attaqué transportait 220 passagers et 12 gardes militaires. Les bandits ont brûlé le corps d'un sergent après l'avoir arrosé de pétrole.

* * *

Le chauffeur russe et le boy qui ont réussi à s'enfuir après l'enlèvement par des bandits chinois de MM. Müller et Jones sont arrivés à Kalgan. Ils ont déclaré que l'enlèvement avait eu lieu à Chemachiao, à 25 km. au nord-est du Paochang, sur la route de Dolonor à Kalgan. Les bandits étaient d'anciens soldats qui se mutinèrent récemment et qui, en tentant de passer la frontière du Jehol, furent repoussés par les troupes du Mandchoukouo. M. Müller, qui a été relâché, a téléphoné qu'il était sans vêtements. Etant données les circonstances, les milieux étrangers manifestent de l'inquiétude au sujet de M. Jones. L'ambassade d'Angleterre a envoyé un représentant à Kalgan pour entrer en contact avec les autorités chinoises.

Les inondations en Chine

Deux cent vingt mille paysans ont été mobilisés pour construire une vaste digue destinée à protéger la région nord de la province de Kiang-Sou, qui est menacée par la crue du fleuve jaune. Cette digue est destinée à canaliser les eaux vers la mer.

Deux ouvriers ensevelis

Deux ouvriers de la mine de Heiniz (Silésie) ont été ensevelis, hier, mardi, sous des masses de roches et de terre. Quand on les a retirés de leur position, ils avaient déjà succombé.

Les accidents de la circulation

Lundi, en Hollande, entre Haarlem et Amsterdam, un autobus venant de Zwolle est entré en collision avec une automobile, qui fut complètement détruite. Des trois voyageurs, un est mort, le second grièvement blessé et le troisième, une jeune fille, légèrement. Des dix-neuf occupants de l'autobus, sept ont été grièvement blessés et huit légèrement.

Un autre accident de la route s'est produit entre Arnhem et Ede. Une automobile dans laquelle cinq officiers de réserve avaient pris place, a capoté. Deux des officiers ont été tués sur le coup. Deux autres sont grièvement blessés, le cinquième est indemne.

Collision d'avions

Hier, mardi, près de Viborg (Finlande), à 300 mètres d'altitude, deux avions de bombardement sont entrés en collision et ont pris feu. Un officier et 4 sous-officiers ont trouvé la mort dans cet accident, tandis qu'un officier et un sous-officier y échappèrent en sautant à temps en parachute.

SUISSE

Un motocycliste renversé par une automobile

Un motocycliste grièvement blessé a été retrouvé, hier, mardi, sur la route de Worblaufen. L'enquête a établi qu'il avait été renversé par une automobile venant de Berne et sur laquelle avaient pris place cinq personnes. Le conducteur utilisait la machine sans l'autorisation de son propriétaire. Elle portait le numéro matricule d'une autre voiture. Quatre autres jeunes gens avaient pris place sur le véhicule, et avaient entrepris de faire une tournée vers le canton de Soleure.

C'est en rentrant à Berne, à une allure exagérée, que la machine renversa le motocycliste, sans que ses passagers s'inquiétassent de son sort. Ces derniers abandonnèrent la machine près du jardin des Roses, à Berne, au moment où elle commençait à ne plus rouler normalement.

Le conducteur de la voiture a été arrêté avec ses quatre compagnons. Le motocycliste, qui demeure à Zollikofen, a plusieurs membres fracturés. Son état est désespéré.

Cycliste tué

Lundi soir, à Genève, une cycliste, M^{lle} Renée Abrezol, a été atteinte par une automobile roulant dans le même sens et a été projetée à terre, à un carrefour du quai Gustave-Ador. Relevée sans connaissance, elle a été transportée à l'hôpital, où elle succomba, hier, mardi, des suites d'une fracture du crâne.

Les armes à feu

Lundi après midi, à Winterthur, un garçonnet de quatorze ans trouvait dans une boîte un ancien pistolet que son père avait acheté il y a plusieurs années. Cette arme avait été utilisée au dernier carnaval et, depuis lors, avait été déposée dans cette caisse. Le garçonnet joua avec ce pistolet en compagnie d'enfants de son âge. Soudain, un coup partit et une enfant de huit ans, la petite Ilona Pajarola, fut atteinte par une charge au-dessus de l'œil gauche, et eut le crâne découvert. Elle succomba la nuit suivante.

* * *

A Bavois (Vaud), un accident analogue s'est produit. Deux enfants ont été blessés par un revolver que manipulait imprudemment un jeune homme de vingt et un ans. L'une des victimes a dû être trépanée.

Les noyés

Lundi après midi, un garde-frontière, Pietro Stornetta, âgé de 25 ans, de Sant'Antonino, en service à Camedo, qui se baignait, s'est noyé dans la Melezza, près de Locarno.

Une chute mortelle

A Caverigno, dans le Val Maggia (Tessin), un jeune homme, Costantino Zanini, est tombé de bicyclette et s'est gravement blessé. Transporté à l'hôpital, il y est décédé peu après.

Nouvelles financières

La faillite d'une banque genevoise

Le tribunal de Genève a prononcé, à la demande de quelques créanciers, la faillite de la maison de change Miney et Cie, en déconfiture depuis quelques semaines. Conformément à la loi, les chefs de la maison Miney ont un délai de dix jours pour faire appel de cette décision devant la cour de justice. Si aucun recours n'est formulé, la faillite deviendra effective et l'office des faillites aura à désigner un expert.

De son côté, le juge chargé de l'instruction pénale devra déterminer les détournements qui ont provoqué les inculpations de MM. Miney, Dardel et Hœrler.

Une coopérative liquidée

Une assemblée générale extraordinaire de la coopérative de prêts « Dargo », à Zurich, a décidé de liquider la coopérative.

Le rapport de revision de l'office fédéral de contrôle des caisses d'épargne ayant un but particulier a constaté une perte brute de 100,000 fr. Les parts de cent francs chacune ont déjà subi une dépréciation de 50 %. Les exercices 1933 et 1934 ont accusé chacun une perte de 12,000 fr. et jusqu'au 31 mai la perte totale a été de 34,000 fr. Il convient d'ajouter encore un prêt non récupérable de 30,000 fr. Le directeur de la « Dargo », à lui seul, se fit accorder des prêts pour un montant dépassant 40,000 fr.

Les sociétaires sont des ouvriers, des paysans et de petits maîtres d'état, et ils se répartissent dans toute la Suisse allemande.

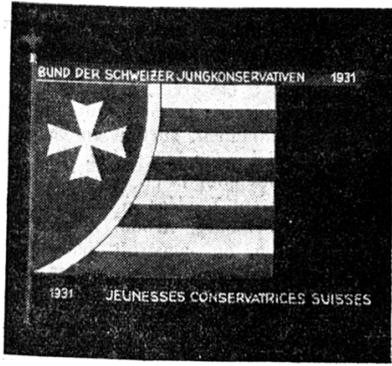
AUTOMOBILISME

Les rallyes internationaux

Le rallye international du Touquet-Paris-Plage s'est terminé, à la suite du concours de régularité (circuit à moyenne imposée, avec contrôle secret) et des épreuves de démarrage, accélération et freinage, par la victoire, au classement général, du Français Houeix, sur Citroën 10 C. V.

Voici les classements par catégories : jusqu'à 6 C. V. : Carbonnaux (Fiat). — De 7 à 8 C. V. : M^{me} Deroubaix (Renault). — De 8 à 10 C. V. : Houeix (Citroën). — De 10 à 13 C. V. : Pfister (Citroën). — 13 à 16 C. V. : Heughe (Delage). — 17 C. V. et plus : Grandvarlet (Delahaye).

Les jeunes conservateurs suisses



Les jeunes conservateurs de la Suisse se réuniront, dimanche prochain, 4 août, au Grutli, en une grande assemblée en faveur de la revision totale de la constitution fédérale. La manifestation commencera à 2 heures de l'après-midi. On annonce la participation de toutes les sections de la Suisse et on s'attend à une grande affluence sur les lieux qui virent la naissance de la Confédération.

A cette occasion, on inaugurera la bannière fédérale des jeunes conservatrices dont on voit le cliché ci-dessus. Des bannières seront remises à chaque organisation cantonale.

Nécrologie

M. Charles Rossier-Pernet

On nous écrit :
Aujourd'hui mercredi, à 10 heures, ont eu lieu, à la collégiale de Romont, les obsèques de M. Charles Rossier-Pernet, ancien inspecteur des Chemins de fer fédéraux, père de M. Aimé Rossier, ingénieur cantonal à Fribourg.

M. Charles Rossier était né le 26 décembre 1852, à Fribourg. Aux collèges de Saint-Michel et de Schwytz, où il avait fait ses études, il avait eu comme camarades de classe MM. Georges Python, Perrier, juge fédéral, Mgr Esseiva et M. le chanoine Badoud. En 1865, âgé de treize ans seulement, il était déjà télégraphiste à Lutry. Trois ans plus tard, il entra à titre définitif au Lausanne-Fribourg-Berne, où il remplit successivement les fonctions de chef de train et d'agent principal. En août 1878, il fut nommé chef de gare à Romont, poste qu'il occupa pendant quinze ans. Le 1er janvier 1894, ses supérieurs le placèrent à la tête de la gare de Renens, où il demeura jusqu'en 1904, date à laquelle ses capacités le désignèrent pour le poste de chef de la gare de Lausanne. Après la transformation de celle-ci, M. Rossier fut nommé inspecteur d'exploitation, chargé de l'une des sections du 1er arrondissement. Au début de 1922, alors qu'il venait de prendre une retraite bien méritée, il eut le chagrin de perdre la fidèle compagne de sa vie.

M. Charles Rossier fut un homme de devoir et un chrétien exemplaire, et, au cours de la petite cérémonie funèbre qui eut lieu mardi soir au domicile mortuaire, à Lausanne, M. l'abbé Borcard, en apportant à la famille éplorée les condoléances de la paroisse de Notre-Dame et en évoquant les belles qualités du défunt, a dit l'impression d'édifiant réconfort que lui avait causée la surnaturelle sérénité avec laquelle le disparu avait vu venir la mort.

Tant qu'il fut en santé, M. Rossier assistait avec grand plaisir aux séances du Cercle catholique de Lausanne. Les membres du cercle, qui appréciaient beaucoup son commerce agréable, lui garderont un fidèle souvenir. A. A.

NOUVELLES RELIGIEUSES

La vie catholique à Lausanne

On nous écrit :
Le nombre des fidèles groupés dans les quatre paroisses catholiques lausannoises est évalué à environ 18,500. Il peut être intéressant, pour avoir une idée de l'effort ascensionnel fourni par cette communauté, de grouper les éléments de statistique épars dans les rapports des diverses paroisses qui la constituent.

En 1934, il y a eu 337 baptêmes, soit 45 de plus que l'année précédente ; 284 enfants se sont approchés pour la première fois de la table sainte (270 en 1933) ; 221 mariages ont été célébrés, dont 95 mixtes (respectivement 199 et 92 en 1933). Le pourcentage des unions entre époux de confession différente demeure donc très élevé.

Le nombre total des communions a atteint 138,000, soit 10,400 de plus qu'en 1933. Bien que toutes les paroisses participent à cet accroissement, la plus forte augmentation provient de la création de la nouvelle paroisse de Saint-Joseph, à l'ouest de la ville, ce qui démontre bien que la multiplication des lieux de culte est le moyen le plus efficace pour développer la vie religieuse.

Les collectes à domicile, les quêtes à l'église et les trones ont produit 75,000 fr. (69,000 fr. en 1933). Phénomène curieux : tandis que, sous l'influence de la crise, le montant des collectes à domicile va en diminuant, celui des quêtes dans nos églises augmente ; on l'explique par le fait que bien des gens disposent maintenant plus facilement de petites sommes répétées que d'un

montant plus considérable à fournir en une seule fois.

Outre les 75,000 fr. recueillis pour le culte, les catholiques lausannoises ont encore dépensé plus de 38,000 fr. pour l'entretien de leurs écoles, les colonies de vacances, les soupes scolaires et le lait distribué à un certain nombre d'enfants durant les récréations. Enfin, les Missions ne les ont pas laissés indifférents, puisqu'ils ont réuni 2200 fr. en leur faveur. A. A.

LES SPORTS

Après le 29^{me} Tour de France

Le 29^{me} Tour de France est terminé. A l'heure qu'il est, sans doute, M. Desgranges, directeur de l'Auto, est en train de revoir, de corriger le règlement en vue de la trentième épreuve. * * *

Romain Maes, le vainqueur du Tour de France, a réalisé le temps de 141 heures 32 minutes 39 secondes, pour les 4338 kilomètres (21 étapes). La moyenne générale s'élève donc à 30 kilomètres 646. Le record est battu, et c'est la première fois qu'on dépasse le chiffre de 30 kilomètres. Le nombre élevé d'étapes contre la montre est évidemment la cause de cette élévation de moyenne.

A titre de mémoire, signalons quelques-unes des meilleures moyennes : Antonin Magne, en 1934 : 29 kilomètres 460 pour 4363 kilomètres.

Georges Speicher, en 1933 : 29 kilomètres 697 pour 4395 kilomètres.

André Leducq, en 1932 : 29 kilomètres 215 pour 4502 kilomètres.

Avant guerre, avec les terribles et longues étapes, Petit-Breton en 1908 : 28 kilomètres 740 pour 4488 kilomètres ; Octave Lapize, en 1910 : 28 kilomètres 680 pour 4700 kilomètres. * * *

Comme auparavant, les deux étapes les plus intéressantes furent celles des Pyrénées avec, d'une part, l'échappée de Vervæcke et de Sylvère Maes et, d'autre part, celle de Morelli et de Teani.

Enfin, ce n'est que sur le plat, entre Saintes et Rochefort, que Romain Maes, n'ayant auparavant qu'une petite avance de 2 min. 30 sec. sur Morelli, conquit tout seul près d'un quart d'heure. Cette fois, la victoire ne pouvait plus lui échapper.

Arrivé à Paris, avec 27 min. 31 sec. sur Martano, 57 min. 15 sec. sur Lapébie, 57 min. 40 sec. sur Vervæcke, 1 heure sur Vietto et 1 h. 12 min. sur Morelli, 6^{me}, Antonin Magne, l'an dernier, avait à son crédit 147 h. 13 min. 58 sec., alors que, cette année, Romain Maes termine le Tour en 141 h. 32 min.

Il faut aller jusqu'au 39^{me}, Bachero, pour que le temps d'Antonin Magne soit retrouvé cette année. Et encore, Bachero, avec 147 h. 9 min. 50 sec., serait premier par rapport au maillot jaune de 1934. (Rappelons les temps des Suisses : 24. Amberg, 145 h. 28 min. 25 sec. ; 26. Hartmann, 145 h. 46 min. 37 sec. ; 40. Stettler, 147 h. 21 min. 1 sec.)

On voit donc que le Tour 1935 a apporté une

amélioration sensible sur le Tour 1934 au point de vue du sport. Et ceci explique les nombreux abandons.

Mais encore faudra-t-il prendre de nouvelles précautions pour que, à l'avenir, des accidents comme ceux d'Antonin Magne et de Camusso ne puissent se renouveler. Le nombre des autos qui suivent de tout près les coureurs ne doit pas être égal à celui des cyclistes qui courent.

Le critérium de Leibstadt

Voici le classement du critérium cycliste de Leibstadt (Argovie), distance : 100 km. :

1. Paul Egli, Durnten, 55 p. 2 h. 58 m. 27 sec. ;
2. Buse, Allemagne, 34 p., 2 h. 29 m. ;
3. Bortolazzi, Schlatt, 33 p., 2 h. 59 m. 7 sec. ;
4. Erne, Leibstadt, 43 p., 2 h. 59 m. 44 sec. ;
5. Alfred Bula, Galmiz ;
6. Albert Büchi, Winterthur ;
7. Heimann, Berne ;
8. Hans Martin, Oerlikon ;
9. Jäger, Zurich ;
10. Muller, Bâle.

La course motocycliste du Weissenstein

Soixante coureurs ont pris part, dimanche, à la course de côte du Weissenstein (4 km. 400). Il y avait 15,000 spectateurs.

Le meilleur temps de la journée a été fait par Hänni, sur Motosacoche 500 cm³, 4 min. 16 sec., moyenne 62 km. 830.

Le Fribourgeois Kirsch, sur Universal, a remporté la catégorie side-cars 1000 cm³, en 4 min. 51,4 sec., moyenne 55 km. 230.

La coupe Davis de tennis

Hier, mardi, à Wimbledon (Londres), l'Anglais Austin a battu Budge (Etats-Unis), 6-2, 6-4, 6-8, 7-5 ; l'Anglais Perry, Allison, 4-6, 6-4, 7-5, 6-3.

L'Angleterre a donc battu les Etats-Unis par 5 victoires à 0. La coupe Davis de tennis reste donc une année de plus à Londres.

Un record hippique battu

Au concours hippique de Spa (Belgique), le lieutenant français de Castries a sauté 7 m. 60 de longueur, battant le record du monde de 10 cm.

Tribunaux

Escrocs condamnés

Le tribunal criminel du district de Lausanne a condamné, hier mardi, à deux ans de réclusion, 500 fr. d'amende, dix années de privation des droits civiques et à la moitié des frais, deux escrocs internationaux, spécialistes du vol à l'américaine, les nommés Claude King, âgé de soixante-trois ans, Californien, bookmakers, et William Ryan, âgé de quarante-quatre ans, né à Chicago, célibataire.

Ces individus avaient tenté d'escroquer 50,000 francs à un industriel zuricois, qu'ils avaient rencontré dans un train en Italie. La tentative échoua grâce à la perspicacité de la femme de l'industriel, qui flaira une affaire louche et informa la police. Les deux Américains étaient arrêtés deux jours après dans un hôtel lausannois. On découvrit sur eux des pièces d'identité établies à différents noms et des stupéfiants. Tous deux sont réclamés par la police française pour plusieurs escroqueries.

Le match international d'athlétisme Allemagne-Suisse

L'équipe allemande d'athlétisme a facilement battu, dimanche, à Zurich, l'équipe suisse, par 84 points à 54. Le meilleur homme de l'équipe suisse fut Hänni, de Tavannes, qui a fait, en 100 et 200 m., des temps excellents, qui le classent au premier rang des athlètes internationaux : 10,6 sec. et 21,7 sec.



Le colonel commandant de corps Roost souhaite la bienvenue aux capitaines des deux équipes.

PETITE GAZETTE

Un nouveau rayon

Le *New-York Times* annonce que, au cours de recherches faites au laboratoire de Fort-Monmouth (New-Jersey), des rayons ont été découverts qui permettraient de révéler la présence de navires de guerre et d'avions se trouvant à une distance de plus de 50 milles (80 km.) de la côte.

La « General Electric » construit actuellement des appareils pour l'application pratique de cette invention, qui fait l'objet du plus grand secret. Fort-Monmouth fait l'objet d'une surveillance très sévère.

La grande Maison japonaise

Le fondateur de la Maison des Mitsui, Hachirobe Mitsui, est né en 1821. Il fut banquier et négociant. Il eut six fils et il organisa soigneusement l'avenir de son entreprise.

Il fit construire le plus grand magasin de Tokio et y employa 1000 personnes.

Depuis trois siècles, un consortium, la Mitsui Associated Co, gère tous les intérêts financiers et commerciaux des familles Mitsui. Il y en a aujourd'hui onze groupes. Chacun d'eux est représenté dans ce consortium par un directeur.

La « Maison des Mitsui » est devenue la plus grande organisation financière, industrielle et commerciale du Japon.

Elle dirige seize grandes sociétés. Elle possède une banque, la Banque Mitsui, et ses compagnies d'assurances. Elle produit de l'acier, du charbon, du caoutchouc, des produits chimiques, de la soie artificielle, des cotonnades, etc. Elle construit des maisons. Elle possède ses plantations de thé et sa flotte. Elle emmagasine 25 % de toutes les marchandises du Japon dans ses comptoirs.

Le président de la Maison des Mitsui est aujourd'hui le baron Takamini Mitsui. C'est le descendant direct du fondateur de la firme.

Les grands héritages d'Amérique

Il y a encore des oncles et des tantes d'Amérique. Ces jours derniers, on apprenait qu'un héritage de 15 millions de francs, provenant d'une Alsacienne de la région de Hatten (Bas-Rhin), attendait d'être recueilli.

Il y a plus d'un demi-siècle, une jeune fille née de Boxel, appartenant à une famille de modestes forestiers, quitta l'Alsace pour les Etats-Unis, où elle se maria et fit fortune. Il y a deux ans, elle décédait, laissant la somme sus-indiquée à ses héritiers d'Alsace.

Il y a encore des familles de Boxel dans le Bas-Rhin, entre autres à Hatten, localité singulièrement favorisée par les oncles d'Amérique. C'est, en effet, à plusieurs habitants originaires de Hatten qu'échut, il y a quelque trente ans, l'héritage extrêmement important de Lutz, le roi du bétail des Etats-Unis, parti à quinze ans de son village natal comme conducteur de bestiaux.

On dit que la part principale des 15 millions de Boxel reviendra à une femme de Wissembourg, déjà âgée et vivant dans des conditions plus que modestes.

Les Etats-Unis et les Jeux olympiques de Berlin

Le *Pariser Tageblatt* publie la nouvelle suivante de son correspondant à New-York :

Le président du comité olympique américain, M. Mahoney, a annoncé à la presse que les Etats-Unis n'enverraient aucune équipe aux Jeux olympiques qui doivent se tenir en 1936 à Berlin. Le comité n'a pas encore pris à cet égard de décision officielle, mais tous ses membres, isolément, se sont solidarisés avec leur président et l'on peut déjà parler d'un fait accompli. Il est bien évident que cette attitude du monde sportif américain est une réponse aux excès commis ces derniers temps par les autorités du Troisième Reich à l'égard des juifs et des catholiques. La nouvelle est grave, car on ne saurait concevoir de Jeux olympiques dignes de ce nom sans les Américains. Et l'on peut d'ailleurs se demander si l'exemple qu'ils donnent ne sera pas suivi par l'Angleterre où l'antisémitisme hitlérien a provoqué de vives réactions.

PUBLICATIONS NOUVELLES

L'éducation en Suisse, 1935, Rédaction et administration, 18, rue de la Péliisserie, Genève.

La XXII^{me} édition de cet utile et intéressant annuaire, fondé en 1903, vient de sortir de presse.

Ce guide s'adresse principalement aux personnes qui s'intéressent à tout ce qui concerne l'enseignement officiel et privé en Suisse. Les renseignements qu'il renferme sont puisés aux meilleures sources et les index et répertoires placés à la fin du volume facilitent les recherches.

Nos lecteurs y liront avec plaisir une conférence de M. le professeur E. Pittard : « Les valeurs intellectuelles sont-elles menacées ? » ainsi qu'un article de M. le professeur Jaques-Dalcroze : « Le rythme comme éducateur », et enfin un aperçu de ce qui se fait en Suisse en faveur de l'éducation des anormaux, dû à la plume de M. Ed. Junod, suivi de la liste des Institutions et Sociétés suisses en faveur des anormaux, classées par cantons.

Abondamment illustré, cet annuaire est fréquemment demandé et apprécié, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger.

Cuénod
Le chauffage au mazout parfait
ATELIER
H. CUENOD à Châlonnais - GENEVE

Coups de crayon

Nous... et les autres...

La fin juillet venue, notre ville compte deux classes d'habitants : ceux qui sont encore à Fribourg, et ceux qui n'y sont plus. Naïveté, direz-vous : les seconds, n'étant plus à Fribourg, n'y habitent pas. Naïveté simplement apparente, répondrai-je, car, dans le lieu de villégiature choisi, ces gens, questionnés sur l'endroit d'où ils viennent, ne répondent pas : Nous habitons Fribourg, mais bien : Nous habitons Fribourg. (On est toujours heureux d'habiter Fribourg... sauf à l'heure des impôts.) Or, comme ces gens-là sont les mieux renseignés sur leur vrai domicile, laissons-les nous donner raison. Laissons-les surtout à leurs plaisirs de vacances nés du contact avec l'admirable nature au sein de laquelle, s'ils ont bon cœur, ils songeront à ceux qui restent dans le vacarme urbain, qui ont eu, l'autre dimanche, la révélation qu'un Grand Soir simplement musical serait déjà une épreuve terrible, et qui, les voyant partir, ont dit : Les « veinards » !

Ils songeront à nous... Nous sommes, n'est-ce pas, encore un « joli tas » de Bolzes qui ne pouvons demander qu'aux bois de Pérolles, aux Grand'places, au jardin du Funiculaire, des impressions de campagne, des joies d'été : bancs dans la verdure, parfums des fleurs, ombre des arbres ? Pour plusieurs, la chanson cristalline du jet d'eau du Jardin anglais doit évoquer le chant clair des sources alpêtres, là-haut, en Gruyère ou dans l'Oberland. Le soir, dans sa chambre, quand on a pour seul horizon la façade pâle du « Colisée » ou le pignon de la gare, il est assez déprimant de songer : J'en connais qui s'endorment dans le silence des monts ou des champs ; qui voient de leurs fenêtres, grandes ouvertes à la bonne odeur des prés, des sommets, des toits de villages, des bois, un lac, l'océan, peut-être. Ces pensées-là, je le sais, pincet le cœur. Elles en suscitent d'autres qui sont amères, injustes, méchantes. D'elles naît l'envie, qui ne fait pas grand mal aux envieux quand elle ne se traduit pas en actes, empoisonne le cœur des envieux et leur donne « un caractère impossible ».

Oh ! entendons-nous bien... L'envie qui n'est qu'un désir très fort d'avoir ce qu'on n'a pas, sans éveiller d'injustes pensées à l'endroit des « heureux possédants », n'est qu'une obsession irritante, sans plus. Eh bien, même cette envie-là, cherchons à l'étouffer, nous qui, n'ayant pas d'autres raisons de nous plaindre, sommes les habitants, habitant vraiment Fribourg, quand les autres, les « veinards », sont partis. Nous pouvons encore, dans notre bonne petite ville, nous arranger une « bonne petite vie ». Une belle campagne l'entoure. Le soir, elle peut nous valoir cette joie simple, mais d'une si grande douceur : une flânerie dans la paix du crépuscule. Et le dimanche, sans manquer au devoir de la messe, puisqu'on dit des messes dès l'aube et même dans les montagnes, il est possible de nous accorder les plaisirs du « grand large » : la montée vers les cimes, le lac, le pique-nique dans les bois où l'on se recrée une âme simplifiée de Robinson. Etre rentier, un jour sur sept... la proportion peut suffire à notre bonheur en ces temps où tant de rentiers professionnels ne la connaissent plus...

Enfin, laissez à l'envieux qui vous parle le plaisir mauvais de distiller son venin. Ecoutez bien ceci : Si une pluie tenace succédait aux beaux jours, si, sous des rafales de vent et d'eau, la campagne où sont les « veinards » devenait une terre inhospitalière où ils pataugaient dans la boue, se serreraient, frileux, autour d'un poêle qui — comme ils le font tous, en été — tirerait très mal... ce serait nous... les veinards ! Le malheur qui les menace, et que nous ne leur souhaitons pas, a pour symbole : un parapluie ouvert... Ern. C.

SOMMAIRE DES REVUES

La vie intellectuelle : 10 juillet. — Hommage à Paul Claudel. Présentation : Christianus. — A Notre-Dame des Sablonis : Paul Claudel. — L'homme et le chrétien. Un génie catholique : Jacques Maritain. — Notre serviteur, Paul Claudel : P. Baranger. — L'œuvre et les œuvres. Rencontres avec Paul Claudel : Henriette Charasson, Henri Pourrat, Henri Ghéon. — Le drame de Paul Claudel : J. Madaule. — Quand je dis que j'aime Claudel : François Mauriac. — Editions du Cerf, Juvisy (Seine-et-Oise, France).

Changes à vue

Table with exchange rates for various cities like Paris, Londres, Allemagne, Italie, Autriche, Prague, New York, Bruxelles, Madrid, Amsterdam, Budapest.

Nouvelles de la dernière heure

L'entente franco-anglaise à Genève

Londres, 31 juillet.

(Havas.) — D'une manière générale, tous les correspondants parisiens des journaux londoniens soulignent l'importance de l'entrevue Laval-Eden qui a mené à une parfaite compréhension des points de vue français et anglais. Ils insistent sur l'étroite coopération franco-britannique qui se manifeste à Genève, et le Times résume l'opinion générale en écrivant :

« Quelles que soient les divergences qui peuvent encore subsister entre les points de vue français et britannique, à l'égard du problème éthiopien, elles ont été réduites à leur plus petite dimension. » Et l'organe de la Cité, qui s'effraye des répercussions d'un conflit italo-éthiopien sur la situation européenne à Genève, au sein de la Société des nations, et particulièrement dans les relations des races blanche et noire, insiste sur l'utilité de continuer les efforts séparés pour un règlement pacifique de l'affaire italo-éthiopienne au moins jusqu'au 25 août.

Paris, 31 juillet.

(Havas.) — Les journaux font ressortir, ce matin, que, après les entretiens de MM. Laval et Eden, les thèses de la France et de la Grande-Bretagne coïncident en ce qui concerne la meilleure façon de régler le différend italo-éthiopien.

« On peut cependant espérer, écrit le Journal, que M. Eden n'insistera pas outre mesure à Genève pour que le fond de l'affaire soit évoqué. Ce serait une tâche trop vaste qui ne peut être réglée pour l'instant, mais qui pourra recevoir une solution plus tard si on évite de fausses manœuvres. C'est à cette œuvre d'apaisement que M. Laval va s'employer. »

« Il n'en reste pas moins, fait observer le Petit Parisien, à son tour, que les efforts combinés de MM. Laval et Eden ont toute chance de provoquer à Genève la solution d'apaisement, si désirable dans les circonstances actuelles. »

« La vérité, estime le Figaro, est que tout dépend des intentions de M. Mussolini et que personne ne les connaît. » Et ce journal ajoute :

« Ce qui paraît sûr, c'est qu'on n'évitera pas une opération militaire, une marche en avant des forces italiennes. M. Mussolini veut un bulletin de victoire ; il l'aura. Peut-être, alors, se montrera-t-il conciliant et modéré dans ses exigences ? »

L'Excelsior expose ainsi l'attitude de la France dans le conflit italo-éthiopien :

« L'attitude du gouvernement français est dictée par le souci de maintenir non seulement en Europe, mais en Afrique, la coopération anglo-franco-italienne, affirmée dans les accords de Stresa. La France et l'Angleterre insistent sur la nécessité de conserver à la Société des nations toute son autorité et tout son prestige. Elles tiennent à une volonté de paix et de conciliation sur une base pratique et raisonnable. »

Enfin, le correspondant particulier du Jour, à Genève, écrit :

« Tous les espoirs des milieux diplomatiques convergent vers la délégation française. M. Laval a devant lui une tâche singulièrement ardue. La confiance que témoignent, à son égard, tous les membres du Conseil genevois facilitera sans doute les efforts du premier délégué de la France. »

Londres, 31 juillet.

(Havas.) — Selon le Daily Telegraph, à la suite de l'importante conversation Laval-Eden, la France et l'Angleterre coopéreront étroitement à Genève pour éviter un conflit entre l'Italie et l'Abyssinie. Cependant, ajoute ce journal, la procédure qui sera suivie à Genève ne peut pas et ne sera pas fixée jusqu'à ce que de nombreuses conversations aient eu lieu de nouveau lieu à Genève.

M. Eden a commencé par sonder, hier, mardi après midi, l'opinion polonaise ; il en a reçu les représentants à l'ambassade d'Angleterre, entre sa conversation avec M. Laval et son dîner avec sir George Clerk, ambassadeur britannique à Paris.

L'attitude de l'Italie

Rome, 31 juillet.

Le baron Aloisi, représentant l'Italie au conseil de la Société des nations est parti, hier, mardi, pour Genève.

La délégation italienne maintiendra strictement à Genève le point de vue selon lequel la procédure d'arbitrage fixée par le traité italo-éthiopien doit suivre son cours et se limiter à la solution de la question préjudicielle concernant l'affaire d'Oual-Oual. En effet, on juge à Rome que le conseil de la Société des nations ne peut avoir d'autre but que de s'efforcer de faire cette tentative d'arbitrage dans la limite fixée. Ayant pris acte du compromis entre les deux parties, le conseil de Genève ne pourra, dit-on, que rester sur cette base. On exclut complètement que le conseil puisse examiner l'affaire dans le fond. C'est pourquoi la délégation italienne n'emporte avec elle aucun matériel, aucune documentation. Son point de vue est que la question préjudicielle concernant l'affaire d'Oual-Oual doit être mise au préalable en pleine lumière. C'est l'Ethiopie qui a obligé l'Italie à prendre des mesures militaires.

C'est donc l'Ethiopie qui est responsable. Elle

a l'obligation de répondre de son action. L'Italie ne laissera pas intervenir les rôles. Elle veut montrer, devant le monde, qu'elle n'est coupable en rien au sujet de l'envoi de ses troupes. C'est pourquoi elle tient à ce que la procédure d'arbitrage suive son cours normal. Sur ce point, elle donnera toute sa collaboration. Tant que cette question préjudicielle ne sera pas mise au clair, elle se refusera à participer à toute discussion de fond. C'est pourquoi, si l'on aborde à Genève l'examen intégral du conflit italo-éthiopien, elle n'hésitera pas à se demander s'il ne lui convient pas de ne plus participer aux discussions. Elle espère que le cas ne se présentera pas. Dans ce sens, le fait que le gouvernement éthiopien a renoncé à invoquer une fois de plus dans sa dernière note l'article 15 du pacte contre l'Italie lui paraît de bon augure.

Tentative d'emprunt italien à Londres

Londres, 31 juillet.

(Havas.) — Selon le Daily Telegraph, l'Italie chercherait à nouveau des crédits commerciaux sur la place de Londres, mais ce journal assure qu'il « semble extrêmement improbable qu'il soit répondu favorablement à ces sondages ».

Les élections générales anglaises

Londres, 31 juillet.

A la veille des vacances parlementaires qui doivent commencer cette semaine, on indique à nouveau les perspectives des élections générales en Angleterre. Les organisateurs du parti conservateur seraient plutôt en faveur d'une élection au mois de novembre, après les fêtes de l'armistice et avant la période d'activité commerciale qui précède en général les congés de Noël. Toutefois, on dit que le premier ministre M. Baldwin, ne veut pas hâter cette consultation nationale et qu'il serait même enclin à la remettre au mois de février ou de mars 1936. On pense qu'il arrêtera sa décision pendant les semaines de repos qu'il va prendre à Aix-les-Bains. L'avantage d'une élection générale un peu plus tardive serait que le gouvernement national aurait le bénéfice d'un nouveau budget probablement favorable et qu'il n'aurait pas l'air de spéculer du point de vue électoral sur l'effet moral produit par les fêtes du jubilé. Une telle exploitation du jubilé dans la lutte des partis serait, en effet, considérée comme tout à fait regrettable et aurait été nettement condamnée en haut lieu.

La constitution de l'Inde

Londres, 31 juillet.

(Havas.) — La Chambre des Communes a terminé, hier soir, mardi, le débat commencé au début de l'année sur le projet de constitution indienne, le plus volumineux qui ait jamais été soumis au Parlement britannique, après avoir ratifié les 300 amendements apportés par la Chambre haute. Le projet n'attend plus que l'assentiment royal, qui sera donné aujourd'hui mercredi.

Le nouveau ministère hollandais

La Haye, 31 juillet.

(Reuter.) — Les ministres suivants gardent leur portefeuille dans le nouveau cabinet Colijn : Premier-ministre et ministre des colonies : Dr Colijn, qui sera également ministre de la défense nationale par intérim ; ministre de la justice : H. van Schaik ; ministre de l'Intérieur : M. de Wilde ; ministre des finances, M. Oud.

Les changements portent sur les ministères suivants : ministre de l'agriculture, M. Deckers, ancien ministre de la défense nationale ; l'ancien ministre des affaires sociales, M. Slotemaker de Brunest, ministre de l'éducation, et M. Slingenberg, ministre des affaires sociales ; M. Celissen, ancien ministre du commerce, devient ministre du commerce et de l'industrie.

Le jonkheer de Graeff conserve le portefeuille des affaires étrangères.

Arrestations à Madrid

Madrid, 31 juillet.

(Havas.) — En prévision de la fête extrémiste du 1er août, le gouvernement a opéré de nombreuses arrestations et des perquisitions dans les milieux de gauche.

Les manifestations antihitlériennes de New-York

New-York, 31 juillet.

Le gouvernement allemand a protesté officiellement auprès du gouvernement américain contre les manifestations qui se sont déroulées, lors du départ de New-York du bateau Bremen. Le gouvernement du Reich demande au Département d'Etat de faire le nécessaire pour que les personnes responsables soient punies. Le maire de New-York, ayant pris connaissance de la note allemande, a déclaré que les manifestants seront poursuivis.

Départ du Pape pour Castel-Gandolfo

Cité du Vatican, 31 juillet.

Le Pape quitte aujourd'hui, mercredi, la Cité du Vatican pour aller passer ses vacances dans la villa pontificale de Castel-Gandolfo.

Le départ du Souverain Pontife en automobile aura lieu ce soir, vers 16 h. 30. Quatre autres voitures accompagneront l'automobile pontificale ; le gouverneur de la Cité du Vatican, le commandant de la gendarmerie, M. le commandeur Pio Manzia, maître de la Maison du

Pape, et le neveu de Pie XI prendront place dans les voitures ; Mgr Caccia-Dominioni, maître de chambre, seul prendra place dans la voiture du Pape.

L'itinéraire que suivra le convoi pontifical passera par la nouvelle voie aménagée au pied du Palatin, dans la zone du cirque Maxime, afin de permettre au Souverain Pontife de voir les travaux archéologiques exécutés ces derniers temps.

Les vacances du président de la République française

Paris, 31 juillet.

M. Lebrun, président de la République, prend ses vacances à partir d'aujourd'hui. Il a quitté Paris ce matin, à 7 h., pour gagner par la route la Meurthe-et-Moselle. Il est accompagné du secrétaire général de la Présidence de la République.

M. Lebrun reviendra à Paris le 6 août pour présider le conseil des ministres, qui se tiendra à l'Elysée et qui doit arrêter la dernière série des décrets-lois.

La dépouille mortelle du maréchal Lyautey sera transportée au Maroc le 26 octobre

Nancy, 31 juillet.

Le corps du maréchal Lyautey, qui fut inhumé provisoirement dans la cathédrale de Nancy, sera exhumé le 26 octobre et le cercueil à triple enveloppe de plomb qui renferme la dépouille mortelle sera dirigé sur Marseille, puis hissé sur un croiseur qui prendra la direction du Maroc, escorté par plusieurs bâtiments de guerre.

L'inhumation définitive aura lieu près de Rabat, au lieu qu'avait désigné le maréchal Lyautey.

Bandits

contre un train de Mandchourie

Londres, 31 juillet.

(Havas.) — On mande de Dairen au Daily Telegraph :

Un train de voyageurs de la ligne de Hsinking-Kirin a été attaqué, hier mardi, par une troupe de bandits, qui ont tué 10 personnes, en ont blessé 8 et en ont emmené 20 à 30 en otages. Après avoir fait dérailler le train, les assaillants, qui étaient armés pour la plupart d'outils aratoires, se sont rués sur les voitures en criant : « Mort aux Japonais ! ». Cinq des personnes capturées par eux sont d'origine japonaise.

SUISSE

Les conseillers nationaux qui se retirent

Zurich, 31 juillet.

Les conseillers nationaux Emille Heller, à Eglisau, et Karl Bertschinger, à Kempptal, qui appartiennent au parti des paysans, ne se représenteront plus aux élections de cet automne.

Le premier de ces députés, qui est âgé de soixante-quinze ans, se retire en raison de son âge ; le second, en raison d'un surcroît de travail. M. Heller est au Parlement depuis 1928 et M. Bertschinger, depuis 1917.

Nouvelle menace de grève à la Dixence

Sion, 31 juillet.

Au moment où l'on pensait que le conflit qui divise, au Val des Dix, les ouvriers et la direction de l'entreprise du barrage sur une question de salaires, allait être liquidé à l'amiable, on apprenait que la direction refusait de ratifier les propositions de l'Office cantonal de conciliation acceptées par ses délégués et les délégués ouvriers. Le Conseil d'Etat a été avisé de ces dispositions et toutes mesures ont été prises pour parer à tout événement subséquent, les ouvriers parlant de se mettre en grève.

Passant par-dessus l'interdiction, un chef socialiste, M. Dellberg, a pris la parole aux Chargés, hier soir mardi, devant cinq cents ouvriers. Les deux gendarmes du poste ont été naturellement impuissants à faire respecter l'arrêté du Conseil d'Etat, interdisant toute assemblée.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE



Table with thermometric data for July 31st, showing temperature at different times of the day.

Temps probable

Zurich, 31 juillet, 11 h. du matin. Encore faible bise. Ciel clair ou peu nuageux.

FRIBOURG

GRAND CONSEIL

SÉANCE DU 30 JUILLET

Présidence : M. Grand, président

La Caisse d'amortissement agricole

Rapporteur : M. Bays.

M. Bays commente, en termes précis, le message du Conseil d'Etat concernant la création d'une caisse d'amortissement de la dette agricole, message que nous avons publié il y a quelques jours. Il estime, avec la commission d'économie publique, que la solution du difficile problème du désendettement agricole a été heureusement trouvée par le Conseil d'Etat, qui a compris qu'il fallait faire œuvre durable. La caisse jouira d'une certaine autonomie, tout en restant sous le contrôle du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

M. le rapporteur déclare que la justification financière du projet est bonne. Elle comporte la participation financière de l'Etat et de la Confédération, qui a compris qu'il fallait laisser à notre canton la faculté d'organiser comme il l'entendait la lutte contre la crise agricole, dans le sens des ordonnances fédérales.

La commission d'économie publique a longuement étudié ce projet, à l'élaboration duquel plusieurs députés ont collaboré. Elle recommande à l'unanimité l'entrée en matière.

Les débats sont alors interrompus et le Grand Conseil examine les différents projets de travaux destinés à lutter contre le chômage.

La lutte contre le chômage

Rapporteur : M. Kälin.

La commission insiste pour qu'on se borne aujourd'hui à discuter les projets qui sont soumis par le Conseil d'Etat et à ne pas lancer d'autres initiatives. Elle rappelle qu'il existe un plan d'ensemble dont il ne faut pas s'écarter.

Au sujet du projet de route de Montilier à Morat, la commission estime que ce projet n'est pas indispensable, car le nombre des chômeurs est minime et il y a peu de circulation habituellement à cet endroit, surtout les jours de semaine. La commission propose de laisser de côté l'aménagement du port et de réduire les subsides à 80,000 francs.

La commune de Montbovon aurait un projet de route communale ; cependant la commission demande le renvoi de ce projet, qui n'est pas encore suffisamment étudié.

Il y a d'autres travaux qui sont actuellement en cours. M. Kälin en donne la liste.

M. Buchs, commissaire du gouvernement, donne le détail des dépenses prévues pour la route Morat-Montilier. Le tour, près du port, revient à 7500 fr. ; le *Ruckgang* est estimé à 5000 fr. Cela ferait une somme arrondie de 15,000 francs. Si on veut supprimer le tronçon de la Teinturerie de Morat à Montilier, alors on ferait une économie de 25,000 fr. Il propose le chiffre de 110,000 francs, qui permettrait une restauration complète de la route.

Nos routes sont faites. Elles sont en bon état. Malgré les hivers rigoureux, il y a très peu de réparations à effectuer.

M. Antoine Fragnière montre que les projets soumis entraîneront une dépense de 450,000 fr. à 500,000 fr.

M. Fragnière se déclare d'accord qu'on ait procuré ces occasions de travail à de nombreux chômeurs. Mais on craint, dans les milieux des arts et métiers que M. Fragnière représente, que ces travaux n'échappent totalement aux entrepreneurs.

L'orateur expose la situation difficile de ces artisans, dont quelques-uns n'ont plus que cinq ouvriers au lieu de cinquante. C'est la ruine probable et prochaine.

Est-ce dans l'intérêt de l'Etat ? C'est toute une classe de contribuables d'un rendement fiscal amoindri. C'est plus grave encore au point de vue familial.

Mieux vaut réintégrer dans l'économie non seulement la classe ouvrière, mais aussi la classe des employés, en procurant du travail à l'une et à l'autre.

Malheureusement, il ne ressort pas de ces divers messages qu'on fera appel à l'industrie privée.

Il est en principe regrettable que l'Etat entreprenne directement toutes sortes de travaux, car ce n'est pas son rôle.

Ce serait en ce moment à déplorer doublement, alors que l'artisanat traverse une période si critique.

Si nos craintes devaient se justifier, nous serions obligés de protester afin qu'on n'érige pas en système l'exécution en régie des travaux publics. On vient de prendre des mesures de la plus haute importance en vue du désendettement de la population agricole. Nous nous associons avec un grand plaisir à tout ce qui se fait pour sauver la classe moyenne paysanne.

Mais n'oublions pas que, si nous nous désintéressons de la classe moyenne artisanale, nous irions au-devant d'un nouvel endettement. Cette classe d'artisans et de petits industriels ne s'est pas adressée jusqu'à présent à l'Etat. Elle a cherché à conserver son indépendance. Il ne faudrait pas la priver de ses fonctions normales dans

l'économie, mais l'aider, au contraire, à remplir son rôle, comme le prévoit l'organisation professionnelle qu'on a cherché à réaliser.

Les vœux de l'entreprise privée sont faciles à réaliser.

Elle vous demande simplement que les travaux en question soient mis en soumission et même en plusieurs lots, afin d'intéresser le plus grand nombre possible de patrons. Et qu'on fasse aussi, à cette occasion, application stricte et loyale du règlement des soumissions que le gouvernement a promulgué dans la *Feuille officielle* du 6 avril.

M. Colliard dit que le Conseil d'Etat a accordé un subside pour des travaux dans la Veveyse, mais que, malheureusement, la Confédération s'est montrée trop parcimonieuse.

M. Boccard signale que la route de Bourguillon est souvent impraticable pour les chevaux. Il suffirait d'étendre une couche de petit gravier.

M. Gustave Clément regrette qu'on ait pas envisagé la lutte contre le chômage d'une façon plus rationnelle et plus profonde. On aurait dû s'occuper aussi des artisans. Quand on considère tout ce qu'on entreprend, on ne peut s'empêcher de penser que la génération présente charge la génération future. Il se demande s'il est bien utile de prévoir la restauration de la route de Montilier à Morat.

M. Bays a pu constater la nécessité des travaux prévus dans la Singine. L'aménagement du ruisseau du Rüttibach est indispensable, car, en cas de crue, le danger est immédiat pour le village de Rüti.

M. Curty demande que, pour les travaux de chômage, on ne prenne pas seulement la main-d'œuvre des régions où ces travaux sont organisés.

M. Buchs, commissaire du gouvernement, fait remarquer que tous les travaux qui peuvent être mis en soumission le sont. Quelques-uns cependant doivent être entrepris par la direction des Travaux publics. M. Buchs se déclare partiellement d'accord sur la proposition de la commission d'économie publique et consent à diminuer le crédit de 125,000 à 90,000 francs.

M. Quartenoud, conseiller d'Etat, dit que le plan général de lutte contre le chômage est prêt. Mais, aujourd'hui, il s'agit de projets précis. Il signale les différentes mesures qui ont été prises pour la lutte contre le chômage, notamment les camps de jeunes chômeurs, l'organisation d'envois de chômeurs dans d'autres cantons pour les travaux de la campagne.

Le Grand Conseil examine ensuite les différents projets.

Le projet d'endiguement du Rüttibach, à Planfayon, est voté sans observation. Il en est de même pour la réfection de la route cantonale N° 4a, Morat-Neuchâtel, par Montilier, avec les réserves faites par la commission ; la réfection du tronçon de route cantonale Mariahilf-Tavel et la réfection du tronçon de route cantonale Catty-Vogelisacker.

La Caisse d'amortissement agricole

M. Quartenoud, commissaire du gouvernement, expose la nécessité de venir en aide aux agriculteurs qui ont acheté des domaines il y a quelques années, souvent pour sauvegarder le patrimoine familial, et qui en ont vu la valeur productive diminuer peu à peu pour quasi disparaître.

Au point de vue social, le danger n'échappe à personne. La terre ne peut plus nourrir tous ses enfants, qui viennent alors grossir le nombre des sans-travail dans les villes. Pour lutter contre l'endettement agricole, on a d'abord accordé des prêts aux agriculteurs obérés et on a permis l'institution de concordats. Ces mesures n'ont pas donné satisfaction, parce qu'elles ont déterminé la méfiance des banques à l'égard de la terre. On a tué le crédit agricole. Cette situation est grave, et il faut y remédier.

On doit tout d'abord opérer un assainissement volontaire et éviter les erreurs qu'on a faites quelquefois et qui consistaient à distribuer des sommes d'argent, qui tombaient comme dans un gouffre.

Il faudra ensuite procéder à l'examen de la limite de rendement des propriétés à sauver. Les gens doivent se rendre compte qu'ils ne sont pas libérés de toute initiative et qu'ils doivent collaborer à l'œuvre de sauvetage.

Le Conseil d'Etat se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour parer à un nouvel endettement agricole.

On assurera ainsi à des exploitations saines la possibilité de diminuer leurs dettes en rapport et de les ramener au niveau de la valeur de rendement.

Le Conseil d'Etat a voulu donner aux paysans le soin d'administrer eux-mêmes la caisse, par l'entreprise de l'Union des paysans fribourgeois. Les professions doivent prendre leurs responsabilités. Les communes seront également intéressées à la bonne marche de la Caisse d'amortissement agricole. On fait appel aussi à la solidarité des parents.

Le projet n'est pas destiné à tous les endettés. Il est limité quant au temps ; il doit remédier à des cas viables. Cette intervention ne pourra se faire que dans la limite des possibilités.

Chaque année, le rapport sur la Caisse sera remis au Grand Conseil.

On prévoit que, d'après les demandes en cours, il faut compter sur une somme de 450,000 francs. L'Etat devra fournir un capital de dotation de 100,000 francs.

La participation annuelle de l'Etat se fera par

voie budgétaire. La Confédération a assuré son appui à la Caisse et versera d'importantes contributions, qui permettront une action large et profonde, au lieu d'une aide fragmentaire et imprévisible quant à ses effets. Les banques ont salué avec satisfaction l'action prévue par les ordonnances fédérales. Elles ont vu leurs avances consolidées dans une certaine mesure. Mais la création de la Caisse d'amortissement doit les déterminer maintenant, puisqu'un réel assainissement sera réalisé, à reprendre toute la question du crédit agricole et à tendre la main à l'agriculture. La Caisse d'amortissement doit rétablir la confiance. Les banques doivent collaborer à cette œuvre nécessaire, sinon on sera obligé d'employer d'autres méthodes.

Il faut encore, ajoute M. Quartenoud, que le taux de l'argent soit en harmonie avec le rendement réel du travail. Nous verrons alors renaître une ère de confiance et véritablement charitable.

De vifs applaudissements soulignent les énergiques déclarations de M. Quartenoud.

M. Auderset s'étend longuement sur quelques aspects particuliers de l'endettement dans le district de la Singine.

M. Félix Glasson adresse ses félicitations et ses hommages chaleureux au Conseil d'Etat pour son excellent travail et apporte l'adhésion du groupe radical aux mesures préconisées. Il exprime le vœu que le subside fédéral soit prolongé pendant de longues années. Il approuve la mise à contribution des communes. Il félicite spécialement le comité du parti conservateur fribourgeois, qui a dit ne pas vouloir d'impôts avant les économies.

M. Gutknecht est d'avis que la commune doit être intéressée. Si elle doit payer quelque chose, elle doit avoir un préavis à formuler. Il estime qu'on devrait toujours tendre à l'amélioration des produits du sol. Leur écoulement serait plus facile et plus rémunérateur.

M. Colliard félicite le Conseil d'Etat d'avoir mis sur pied la Caisse d'amortissement agricole. Quant à la question du taux de l'intérêt, il estime aussi que ce taux doit correspondre à la valeur de rendement.

M. Blanchard apporte son adhésion à la Caisse d'amortissement et estime qu'on devrait s'opposer à la baisse des produits agricoles.

Pétition

Une assemblée de contribuables des communes de la Sarine, de la région de Belfaux, a envoyé une pétition au Grand Conseil pour protester contre la situation d'un contribuable de Lossy, qui, malgré les préavis de la commission d'impôts de la commune et du district, a été libéré du paiement des impôts sur le produit du travail.

Cette demande est transmise à la commission des pétitions.

La séance est levée à 12 h. ¼.

SÉANCE DE RELEVÉE

La Caisse d'amortissement agricole

M. Brulhart estime que la Caisse d'amortissement rendra de grands services aux paysans.

M. Lucien Despond demande que la commission ait la plus grande liberté d'action possible.

M. Curty expose quelques-unes des causes qui ont provoqué le désendettement agricole : prix trop élevés des propriétés, difficultés des partages, qui entraînent des dépenses excessives pour celui qui reprend le domaine familial. Il estime que le taux des intérêts de l'argent est trop élevé. Il croit que les Caisse Raiffeisen pourraient contribuer dans une mesure plus large encore à la déflation du taux.

M. Brugger demande que les dettes chirographaires soient comprises dans l'assainissement.

M. Marcellin Charrière déclare que les débiteurs doivent faire preuve de bonne volonté et ne pas profiter de la situation où les place la suspension du service des intérêts.

M. Benninger dit que le club agricole votera le projet, qui rétablira le crédit, fortement atteint par les mesures d'ordre fédéral. Il renouvelle sa demande en ce qui concerne la baisse du taux de l'intérêt.

Il ne faut pas croire que le projet déterminera un miracle. Les paysans eux-mêmes doivent contribuer à l'œuvre commune en rétablissant les mœurs simples d'autrefois. (*Brauos.*)

M. Peiry trouve qu'on devrait obliger les agriculteurs qui ont profité de l'assainissement d'établir leur inventaire et leur comptabilité.

M. Kramer dit que la commission d'assainissement qui fonctionne s'efforce de demander aux paysans l'établissement d'une comptabilité sérieuse.

M. Monney souligne quelques lacunes de l'organisation actuelle de désendettement agricole.

M. Bays, rapporteur, souligne le fait que tous les orateurs ont marqué leur satisfaction à l'égard du projet. Il est heureux de voir l'unanimité du Grand Conseil sur cette question.

M. Quartenoud, commissaire du gouvernement, montre la différence entre les cautions chirographaires et les cautions hypothécaires. Chacune de ces catégories de cautions sera traitée séparément.

En ce qui concerne les organes de la Caisse d'amortissement, il fait remarquer que la commission de surveillance exerce un contrôle. La décision est entre les mains de la commission de secours, qui a la compétence la plus étendue dans l'examen des cas.

M. Quartenoud exprime sa gratitude à la com-

mission de secours pour le travail effectué et pour les expériences très intéressantes qui ont été faites.

Il explique les différentes sortes de prêts : prêt à long terme, qui est le plus sûr ; le prêt à moyen terme, pour l'amélioration de l'exploitation et le crédit à court terme qui est le plus délicat.

La question du partage est très complexe. Le système du code civil suisse favorise les grands propriétaires, tandis que, à l'heure actuelle, on devrait tendre au rétablissement de la petite propriété.

Des mesures ont été prises pour un contrôle exact de la comptabilité de personnes qui ont bénéficié de l'assainissement agricole.

Il insiste sur le fait que la Caisse d'amortissement agricole ne sera pas le panacée universel, mais que les paysans doivent aider à leur propre sauvetage. Le meilleur moyen est l'entraide chrétienne qu'on doit se prêter les uns aux autres.

Les articles du projet sont examinés. A l'article 6, qui dit que le Conseil d'Etat les dispositions destinées à empêcher un nouvel endettement de la propriété rurale, M. Blanchard demande si le Conseil d'Etat entend pratiquer les pleins pouvoirs.

M. Chassot estime que le Conseil d'Etat devrait donner des précisions au sujet de l'article 6.

M. Bays demande où en est la question des pleins pouvoirs accordés par le Grand Conseil pour la lutte contre la crise agricole.

M. Quartenoud, commissaire du gouvernement, déclare qu'on a voulu rappeler que le Conseil d'Etat peut prendre des mesures pour empêcher l'endettement rural. Chaque année, le Conseil d'Etat fera rapport et ne prendra aucune disposition hors du cadre législatif. M. le commissaire du gouvernement dit que le Conseil d'Etat a fait un usage très modéré sinon nul des pleins pouvoirs qu'on lui avait octroyés.

Il y a un grand nombre de mesures d'ordre économique et social qui doivent être prises, par exemple en ce qui concerne la jurisprudence sur la question des partages.

Le décret est adopté à l'unanimité.

Recours en grâce

Le Grand Conseil accorde la grâce à quatre condamnés, après une remarque de M. Henri de Diesbach, qui estime que le Grand Conseil est trop souvent sollicité.

Pétition

M. le notaire *Derron* fait rapport sur la pétition des agriculteurs de Lossy et des environs. Il admet la recevabilité de cette pétition et propose son renvoi au Conseil d'Etat pour rapport. Un des signataires de la pétition, M. Barras, tout en rappelant certaines allégations de la demande présentée, consent à son renvoi au Conseil d'Etat.

Puis M. le président Grand lève la séance un peu après 5 heures. La session extraordinaire est close.

Fête du premier août

Place de Notre-Dame, dès 8 h. ½ du soir

Programme :

Musique Union instrumentale : *Sempre Avanti*, marche de Julius Fucik ; *Herzenkönigin*, Salonstück, de J. Weybrecht.

Société de chant de la ville et Mutuelle : *Hymne au drapeau*, de Bovet ; *Terre des monts neigeux*, de Barblan.

Ancienne, société de gymnastique : *Préliminaires*.

Musique la Concordia : *Vers la Lumière*, pas redoublé ; *Eidgenossen*, de P. Haas ; *Morgarten*, Jodlerclub Edelweiss ; *Mi schöni Schwiz* ; *Heimweh*.

a) Freiburgia : Barres parallèles ; b) Freiburgia et Ancienne : Productions individuelles.

Musique de Landwehr : *Vive la liberté*, marche de Hans Heusser ; *Festgruss*, de H. Steinbeck.

Musique de Landwehr et les deux sociétés de chant : Chœur final : *Cantique suisse*.

Une chapelle de montagne

Une chapelle a été élevée dans la belle région de la Dent de Lys, près du foyer de Corbetta. Elle est placée sous le vocable de Notre-Dame des Neiges et de Saint-Bernard de Menthon, patron des alpinistes. L'inauguration et la bénédiction auront lieu dimanche, 4 août, à 10 heures du matin. C'est M. l'abbé Bernard Kolly, curé de Châtel-Saint-Denis, qui a pris l'initiative de cette fondation, avec le concours de membres dévoués du Club alpin de Châtel.

CALENDRIER

Jeudi, 1er août

SAINT PIERRE AUX LIENS

Cette fête rappelle la captivité de saint Pierre à Jérusalem et sa délivrance miraculeuse. Pour honorer ce souvenir, l'impératrice Eudoxie, vers 440, fit construire à Rome une basilique sur l'Esquilin.

Pendant l'été

Quelques gouttes d'alcool de menthe de Ricqlès dans un verre d'eau sucrée stimulent et rafraichissent délicieusement. D'une saveur exquise, le Ricqlès est la menthe forte qui reconforte. Voyagez avec du Ricqlès.

P 349/6 X



Les assemblées des sections

Le comité d'organisation a déjà reçu des sections suivantes le programme de leurs assemblées : assemblée en l'honneur du bienheureux Nicolas de Flue, Ligue Pro Pontifice et Ecclesia, Section juridique de l'Association populaire catholique suisse, Section pour les sciences naturelles, Assemblée missionnaire, Société suisse de secours médicaux aux missions catholiques, Fédération pour la culture catholique, Section d'éducation et d'enseignement, Section d'art de l'Association populaire catholique suisse, Union d'auditeurs catholiques suisses de radio, Association suisse Caritas, Section philosophique et théologique, Section historique de l'Association populaire, Section de presse, Association de jeunesse catholique.

Le comité publiera prochainement les programmes détaillés de ces assemblées. Il invite une fois de plus les sections qui ne sont pas encore inscrites à lui faire parvenir, jusqu'au 3 août, dernier délai, leur programme, les noms du président et des conférenciers et les sujets des conférences.

L'assemblée générale de la Ligue suisse des femmes catholiques

Les membres de la Ligue suisse des femmes catholiques ont été tous convoqués pour les grandes journées du 8^{me} congrès des catholiques, qui se tiendra à Fribourg, les 31 août, 1^{er} et 2 septembre.

La Ligue se permet d'inviter, non seulement ses membres, mais toutes les femmes catholiques à cette grande manifestation, et spécialement le lundi 2 septembre, pour l'assemblée générale des femmes catholiques. Cette assemblée aura lieu, sous la présidence de S. Exc. Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg.

A 7 h. 30, le lundi 2 septembre, il y aura une messe pour les membres vivants et défunts de la Ligue, à l'église Saint-Michel. A 9 h. 30, assemblée générale à la salle du cinéma Capitole, place de la gare ; discours d'ouverture par M^{me} Dr Wehrle-Keckels, de Bâle, et discours de bienvenue par M^{me} Je Montenach, présidente de la Fédération romande. A 11 h., conférence par M. le professeur Dr de Chastonay, de Berne, et du R. Père Pilloud, O. P., de Fribourg ; discussion suivie du discours de clôture par S. Exc. Mgr Besson.

A 13 h., repas en commun à l'Hôtel de Fribourg et à 14 h. 45, pèlerinage facultatif en autocar à Notre-Dame de Bourguillon, bénédiction du Saint Sacrement ; retour par le train de 16 h. 28 pour Berne, Bâle et Lucerne.

On espère que nombreuses seront les femmes catholiques qui prendront part à cette manifestation et à ces réunions. Ce sera pour elles une occasion de resserrer les liens qui existent déjà et de prouver leur foi et leur désir de travailler à la gloire de Dieu.

« Le Mystère »

On rappelle aux chanteurs et chanteuses du chœur C. l'importante répétition de ce soir, à 8 h. 1/2, avec la musique de la Concordia. Cette répétition aura lieu non pas aux Merciers, mais au local de la Concordia, en face de l'église de Saint-Maurice.

Les éclaireurs fribourgeois

Le Bureau cantonal de l'association des éclaireurs fribourgeois nous communique :

Les troupes de la Fédération fribourgeoise des éclaireurs campent en ce moment au pâturage du Gros-Paris, sur Sorens. Environ 150 scouts vont, pendant douze jours, resserrer les liens d'amitié, développer avec un plus grand souci d'unité l'activité scout, et intensifier leur formation morale et sociale.

Chaque troupe dispose d'un emplacement déterminé et vit d'une vie indépendante. Cependant, il est prévu un certain nombre d'activités communes ; dimanche, 4 août, spécialement, tous les campeurs, sous la direction du chef de camp, prendront part à des exercices et manifestations d'ensemble.

Pour les parents que la vie scout intéresse, nous organisons, pour dimanche 4 août, si le nombre d'inscriptions est suffisant, une course spéciale par autocar. Départ de Fribourg vers 13 heures ; retour à Fribourg vers 19 heures. Prix de la course, 2 fr. 50. S'inscrire chez Mauroux-Sports, téléphone n° 380, jusqu'à vendredi à midi.

Eglise des R. Pères Capucins

Vendredi, 2 août, Portioncule : à 5 h. 15, 5 h. 45, messes ; à 6 h. 15, messe chantée, suivie de la bénédiction du Saint Sacrement.

Le soir, à 8 h. 15 : sermon français et bénédiction du Saint Sacrement.

La cérémonie du soir tient lieu de réunion mensuelle pour les tertiaires des deux Fraternités. On peut gagner l'indulgence plénière de la Portioncule, dans l'église des Pères Capucins, depuis demain, jeudi à midi, jusqu'à vendredi à minuit, aux conditions ordinaires : confession, communion, six Pater, Ave et Gloria Patri, à chaque visite.

Examens fédéraux de médecine

Les candidats suivants ont subi avec succès, à Fribourg, pendant la session de juillet, le premier examen propédeutique (sciences naturelles) :

A. Pour les médecins, dentistes et vétérinaires :
 Max Aufdermaur, de Schwytz ; Paul Bader, Soleure ; Albert Banzer, du Lichtenstein ; Stephan Berther, de Tavetsch (Grisons) ; Otto Berger, de Langnau ; André Berner, de Genève ; Aloïs Bühlmann, d'Emmen (Lucerne) ; Walter Burkhardt, de Teufenthal (Argovie) ; M^{lle} Marguerite Cathomas, de Somvix (Grisons) ; M^{lle} Solange Conrad, de Braunschwige ; Gaudenz Coray, de Laax (Grisons) ; Henri Crausaz, de Lussy ; Albert Cretton, de Martigny ; Max Eicher, de Schüpheim (Lucerne) ; Benno Eicke, Trameland ; Adolphe Fallier, de Bâle ; Oscar Fellmann, d'Oberkirch (Lucerne) ; Lorenzo Foletti, de Massagno (Tessin) ; Casimir Frey, de Buttisholz (Lucerne) ; Roger Fulpius, Genève ; Donat Gadola, de Schlans (Grisons) ; Alfred Guigni, de Locarno ; Leo Hegner, de Lachen (Schwytz) ; Raphaël de Kalbermatten, de Sion ; Walter Krebs, de Winterthur ; Francis Lang, de Fribourg ; Charles Leimgruber, de Herznach (Argovie) ; Fritz Liechti, de Morat ; Charles Lonfat, de Finhaut (Valais) ; Dieter Liwensberg, de Zurich ; Franz Luggen, de Ried-Brigue ; Joseph Lusser, de Schattdorf (Uri) ; Alphonse Mäder, de Merschwil (Saint-Gall) ; Robert Maag, de Backenbülach (Zurich) ; Joseph Meister, de Metzendorf (Soleure) ; Max Mettler, d'Oberhelfenswil (Saint-Gall) ; Eugène Peter, de Fischenthal (Zurich) ; Jean Pidoux, de Forel ; Théo de Preux, de Sion ; André Retornaz, de Broc ; Joseph Rössli, de Pfaffnau (Lucerne) ; Jacob Schenker, de Walterwil (Soleure) ; Joseph Schmid, de Niederswil (Argovie) ; Ulrich Senn, de Bâle ; Bernard Schnyder de Wartensee, de Lucerne ; René Schuler, de Genève ; Fritz Thalmann, de Frauenfeld ; Erwin Thürlimann, de Haggenswil (Saint-Gall) ; Sigéric Troillet, de Bagnes (Valais) ; Hans Zehnder, d'Ettenhausen (Thurgovie).

B. Pour les pharmaciens

Walter Müller, de Schmerikon (Saint-Gall) ; Georges Schmid, de Somvix-Rabus (Grisons).

Un concours de pompes

On nous écrit :
 Dimanche passé, a eu lieu à Billens un concours régional de pompes groupant les localités d'Hennens, Berlens, les Glânes, Mézières, Romont et Billens. La section de sauvetage de Romont participa à la manœuvre. M. Claraz, président de la Fédération cantonale des sapeurs-pompiers ; M. Dubey, président de la commission technique ; M. Dreyer, délégué de la police cantonale du feu ; M. Genoud, capitaine du corps des sapeurs-pompiers de Bulle, fonctionnaire comme experts. M. le préfet Bondallaz et son secrétaire, M. Butty, M. Frossard, représentant de la maison Antifeu, les autorités communales de l'endroit, les délégations des autorités des localités participantes et un très nombreux public ont suivi avec un visible intérêt le travail des pompiers.

Il y eut tout d'abord l'exercice formel, exécuté par chaque subdivision successivement et dont les résultats furent la digne consécration des efforts accomplis par les hommes pour être à la hauteur de leur tâche délicate et difficile.

La seconde partie du programme comportait un exercice tactique combiné, dont la direction unique fut confiée au capitaine du corps des sapeurs-pompiers de Billens, M. Jorand. Les sections se sont rendues sur le lieu du sinistre supposé, l'hospice de district, où le feu avait éclaté dans l'aile nord-ouest du bâtiment, à la suite d'un coup de foudre, pour se propager ensuite à la cuisine, où le fluide avait provoqué une explosion de la chaudière à eau chaude, blessant plusieurs personnes. Le feu, propagé par une bise intense, menaçait sérieusement tout le corps du bâtiment, la chapelle, les dépendances et la ferme. Il était supposé, en outre, que des salles de malades devaient être évacuées et que leur accès était rendu difficile en raison de la présence d'une fumée intense. Pour procéder à ces opérations, il fut fait appel, pour la première fois, au concours de la section des samaritains de Romont, qui, en collaboration avec la subdivision de sauvetage du chef-lieu, exécuta un travail des plus intéressants et des mieux réussis. Pendant ce temps, les différentes pompes de secours avaient pris les dispositions qui leur avaient été assignées par le commandant, M. Jorand.

Toutes les compagnies se sont réunies ensuite devant l'aul'orge communale pour entendre des félicitations et des encouragements adressés par M. le préfet Bondallaz ; par M. Claraz, président, et par M. Fraschina, directeur des samaritains.

Puis, l'autorité communale de Billens offrit aux membres invités le verre traditionnel de l'amitié. Au cours de cette légère collation, il y eut un échange d'aimables paroles entre M. le préfet Bondallaz ; M. Claraz, président cantonal ; M. Morel, président de la Fédération glânoise ; M. l'abbé Schmutz, curé de Billens ; et M. Jorand, syndic.

Une soirée patriotique retransmise de Gruyères

On nous écrit :
 Samedi soir, 3 août, à 8 h., le poste de Beromünster retransmettra, de la place du château de Gruyères, une séance radiophonique. Sous la rubrique par trop succincte *Soirée patriotique*, il y a tout un programme des plus variés et des mieux préparés.

D'abord, on entendra le carillon qui, gravement, comme aux jours solennels, ouvrira la séance par un air religieux, tandis qu'un dialogue très intéressant fera connaître au loin les beautés de notre verte Gruyère. Puis, la société de musique, l'Appel du manoir, toujours en bonne forme sous la direction de M. Gremion et bien placée pour mettre en valeur toute la compréhension de sa dénomination, exécutera quelques airs patriotiques. Ensuite, tour à tour, sous la compétente direction de M. Dessarzin, le chœur mixte paroissial et la Gruéria, chœur d'hommes seuls, qui, durant toute l'année, avec un dévouement admirable, rehaussent la beauté de nos cérémonies, chanteront notre cher pays de Gruyère ; on entendra, de M. le chanoine Bovet : *Chez nous, c'est la verte Gruyère, Que la Gruyère est belle, Djan de la bolgéta, La chanson des armailis, Le chagrin de Madeleine*, et de Boller, *Notre petit chalet*.

Pour terminer cette soirée patriotique, le carillon, par la voie des ondes, répètera le nostalgique *Ranz des vaches*.

Avis aux commerçants

A l'occasion de la fête nationale du 1^{er} août, l'Association fribourgeoise du commerce de détail invite les commerçants de Fribourg à fermer leurs magasins demain, jeudi, à partir de 5 h. du soir.

Blessé par une faux

Hier soir, mardi, vers 8 heures, aux Arbognes, un jeune garçon de quatorze ans, Louis Bugnon, est tombé sur une faux. Lorsqu'on le releva il avait une large plaie au côté gauche. On le transporta aussitôt à l'Hôpital cantonal, où on constata que le foie avait été atteint.

L'état du blessé, qui a perdu beaucoup de sang, est assez grave.

Recrutement

Voici les résultats des opérations de recrutement, hier, mardi, à Châtel-Saint-Denis, pour les sections de Saint-Martin et d'Attalens : présentés, 42, dont 2 ajournés ; aptes au service, 36 ; services complémentaires, 5 ; ajourné à un an, 1 ; soit le 87,5 % d'aptitude pour les recrues, et le 85,7 % au total.

Eglise de la Visitation

Garde d'honneur du Sacré-Cœur

Vendredi, 2 août, à 7 h. 1/2, messe suivie de l'Amende honorable et de la bénédiction du Saint Sacrement ; à 5 h. du soir, réunion mensuelle des associés de la Garde d'honneur ; sermon, consécration, bénédiction. Le Saint Sacrement restera exposé toute la journée.

RADIO

Jeu, 1^{er} août

Radio-Suisse romande

12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, gramophone. 16 h. 30 à 18 h., émission commune ; concert par l'Orchestre Radio-Suisse romande. 18 h., concert par disques. 18 h. 45, *La chaîne d'or de l'Helvétie de Jean Rumilly*. 19 h. 15, chants populaires. 19 h. 45, *La Suisse héroïque*. 20 h. 15, *La fête des vigneron*, sélection par disques. 21 h., dernières nouvelles. 21 h. 10, *Pour la commémoration de la fête nationale suisse*. 22 h. 10, les colonies suisses à l'étranger (Vienne, Paris, Milan) parlent à leur patrie. 24 h., *Le 1^{er} août*, émission nationale pour les Suisses à l'étranger.

Radio-Suisse allemande

12 h. 40, concert par la *Stadtmusik*, Zurich. 18 h., la demi-heure des enfants. 18 h. 30, musique populaire suisse. 20 h., sonnerie de cloches à l'occasion de la fête nationale. 20 h. 35, chants patriotiques.

Radio-Suisse italienne

12 h., concert par le Radio-Orchestre. 20 h. 45, allocution d'Isidoro Antognini, vice-président du gouvernement tessinois.

Stations étrangères

Radio-Paris, 12 h. 15, concert de musique de chambre. 16 h. 50, matinée classique Radio-Paris. Tour Eiffel, 19 h. 45, intermède musical enregistré. Poste parisien, 19 h. 30, concert varié avec le concours de Gosselin et son orchestre. Strasbourg, 18 h. 15, récital de chant et de piano. Bordeaux P. T. T., 20 h. 30, concert d'orchestre et de chant. Bruxelles, 20 h., concert d'orchestre de genre donné au studio de l'exposition. Radio-Luxembourg, 20 h. 10, concert varié par l'Orchestre Radio-Luxembourg. 21 h. 35, concert de musique allemande. Langenberg, 20 h. 10, concert récréatif par le grand orchestre de la station. Vienne, 19 h. 10, retransmission du festival de Salzbourg 1935.

Télédiffusion (réseau de Sottens)

6 h. à 7 h. 15, Stuttgart-Hambourg, gymnastique. 6 h. 30, concert matinal. 7 h. 15 à 8 h., Radio-Paris, revue de la presse. 8 h. à 9 h., Paris P. T. T., radio-journal. 10 h. 30 à 12 h. 25, Toulouse-Bordeaux, orchestre. 14 h. à 16 h., Lyon-La Doua, disques. 14 h. 30, message pour les malades. 15 h. 45, disques. 16 h. à 16 h. 29, Francfort, petit concert. 23 h. 15 à 24 h., Vienne, concert du soir.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société de gymnastique « Freiburgia ». — Les membres actifs sont convoqués à la leçon qui aura lieu ce soir, mercredi, à la halle des Grand'places, à 20 h. 30. Répétition des exercices pour le 1^{er} août.

« Nova et Vetera » du printemps

Le numéro d'avril-juin de *Nova et Vetera* nous est parvenu avec l'été, plein de sève et de vie, plus accessible au profane que le précédent. La désagrégation de la famille étudiée dans quelques œuvres marquantes et fort lues de Gide, de Maurois, de Martin du Gard, et épisodiquement de quelques autres écrivains de moindre renom, sous le point de vue fort spécial mais significatif de la révolte des enfants moins contre des parents détestables ou simplement maladroits que contre l'institution familiale et le foyer paternel, voilà le thème du premier article. L'auteur, M. François Bouchardy, est venu, cet hiver dernier, nous en entretenir à Fribourg ; son auditoire fut trop clairsemé ; on sera heureux de lire dans ce fascicule de notre revue catholique romande l'analyse clairvoyante d'une des principales plaies de notre monde dévoyé.

Un écrivain pénétrant et subtil nous est révélé, M. Maurice Zermatten, qui s'est attaqué à quatre romans qu'on peut qualifier de remarquables parmi les plus remarquables que la littérature française ait produit depuis une dizaine d'années : *Augustin*, de Malègue, *Mort, où est ta victoire ?* de Daniel-Rops, *La fin de la nuit*, de Mauriac, *Derborence*, de Ramuz. Le critique a su dégager les leçons de psychologie et de vie que couvrent, tout en les suggérant, les épisodes de ces œuvres touffues ; il en a marqué le fort et le faible avec une précision et une originalité qui dénotent beaucoup de maturité d'esprit et de sûreté de langage. La page sur *Derborence* est magnifiquement écrite.

Nous avons dit toute l'admiration émue où nous avait jeté l'étude sur la nature du *Royaume de Dieu sur terre* de M. l'abbé Journet, parue dans le cahier de janvier-mars. L'auteur la continue dans le présent numéro, nous renseignant sur sa croissance. En quel sens est-il vrai que l'Eglise étend son pouvoir de sanctification sur toutes les créatures ? Par quelles phases doit-elle passer au travers des époques jusqu'à la fin du monde ? Quelle est la loi de son évolution et de sa progression ? Comment son action, en soi indépendante de l'espace et du temps, s'engage-t-elle néanmoins dans les circonstances d'espace et de temps, utilisant les moyens matériels que lui proposent les siècles, pour amener les âmes à Dieu et préparer ici-bas le royaume du Père de l'au-delà ? Ce sont des problèmes qui intéressent tous les chrétiens et non pas seulement les théologiens, que tous les chrétiens instruits peuvent lire et liront avec grand profit, pour peu qu'ils veuillent bien n'y point apporter une trop frivole attention.

D'autres articles les retiendront, celui de M. Cingria sur la renaissance artistique de Beuron ; celui de M. Ferrare sur la « valeur spirituelle de l'art » et spécialement sur l'inspiration de l'artiste. M. Overney nous renseigne, après le Père Braun, sur ce que la critique non-catholique a dit de Jésus, ces dernières années. M. l'abbé Clerc présente un substantiel compte rendu d'un livre du Père Bonnefoy : *Le Saint-Esprit et ses dons*, selon saint Bonaventure.

Le fascicule d'avril-juin contient trois belles reproductions d'œuvres d'un puissant artiste polonais, Marek Szwarz, un calice en argent, une Descente de croix et une Mise au tombeau en cuivre repoussé ; M. Michel Brazzola nous en fait connaître l'auteur en quelques lignes pleines d'émotion. E. D.

Publications nouvelles

Carte géotechnique de la Suisse 1 : 200,000 éditée par la commission géotechnique de la Société helvétique des sciences naturelles, mise en vente par Kümmerly & Frey, Berne.

Jusqu'à présent ont paru feuilles I (Neuchâtel-Berne-Bâle) et II (Lucerne-Zurich-St-Gall-Coire). Elles représentent une grande partie de la Suisse d'une manière tout à fait nouvelle qui nous informe sur la constitution du sous-sol et qui indique les exploitations des matières premières minérales. On y trouve toutes les carrières importantes en exploitation, les gravières et les sablières, les glaisières et les plâtrières. En plus, on y trouve indiqués les lieux d'utilisation industrielle des produits du sous-sol, les salines, les tourbières, les gisements de minerais et de cristaux, etc. Aussi la légende ne nous présente-t-elle pas les terminologies stratigraphique et tectonique, mais des termes pratiques comme limon, gravier et sable, grès, schiste marneux, pierre calcaire, granit, gneiss, etc. La clarté de la carte ne souffre pas de l'abondance des couleurs et des signes, les détails topographiques restent tous bien lisibles.

La feuille I contient comme annexe une carte des types de sol de la Suisse 1 : 1 million, publiée pour la première fois ; la feuille II une carte de l'extension des glaciers anciens et actuels de la Suisse 1 : 1 million, avec indication des différentes roches erratiques se trouvant dans les moraines si importantes pour la Suisse septentrionale.

Une notice explicative détaillée est jointe à chaque feuille. Celle de la feuille I est bilingue (allemand et français). Les feuilles III et IV sont en préparation.

Sans aucun doute la Carte géotechnique de la Suisse sera un outil indispensable pour tous ceux qui s'occupent de l'exploitation et de l'utilisation des produits du sous-sol ; en outre, elle sera consultée avec grand profit par les ingénieurs, agriculteurs, agronomes, botanistes et géologues.

Moret (Jeanne). — *Par la Croix...* (le roman du Sacrifice). Collection *Je sème*. 260 pages illustrées. Prix : 10 fr. Librairie P. Téqui, 32, rue Bonaparte, Paris (VI^{me}).

A la suite d'une blessure de guerre, Henry Daunier est plongé dans la nuit. Malgré sa cécité qui ne semble pas devoir être définitive (car la science n'a pas dit son dernier mot), il arrive, à force d'énergie, à assumer quand même la direction d'une revue littéraire.

Des épreuves de famille, la rupture de ses fiançailles, de nombreuses difficultés ne parviennent pas à entamer son courage.

Mais Henry est obsédé par le problème de la souffrance et, pour ne pas nier la bonté divine, il essaye d'agir comme si Dieu n'existait pas. Ce moyen, discutable, ne lui apporte pas la paix.

Très perspicace pour les défauts d'autrui — surtout lorsqu'il s'agit de croyants dont les actes sont en opposition avec leur foi — Daunier s'illusionne sur sa propre faiblesse morale. *L'orgueil* l'empêche de voir.

Mais un jour, avec l'aide d'un prêtre que la Providence a placé sur sa route, Daunier comprend le sens de la douleur. La grâce fait le reste. Et alors qu'humainement tout semble l'accabler, il tombe à genoux et confesse la bonté de ce Dieu qui l'a visité dans les ténébres.

Car... l'espoir d'une guérison ne se réalise pas. Mais l'autre lumière, la vraie lumière inonde celui qui s'offre comme une hostie à côté de l'Hostie.

Comme tous les volumes de : *Je sème*, *Par la Croix...* répond, sous une forme charmante et efficace parce qu'émouvante, aux besoins de certaines âmes. Les cœurs éprouvés, les esprits inquiets, tous ceux qui sont dans la nuit, de l'âme ou du corps, tous ceux qui se demandent : pourquoi la maladie ? pourquoi la souffrance ? accueilleront avec reconnaissance la nouvelle œuvre de Jeanne Moret. Jamais l'auteur de *Rosine* n'aura été si bien inspirée. Son succès est certain.

Duverne (René). — *Quand la tête est droite*. 1 vol. in-17 de 52 pages. Prix : 2 fr. 50. P. Téqui, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris, VI^{me}.

Le bon petit livre ! Ses 52 pages valent mieux, pratiquement — si j'ose dire — qu'un gros traité, lourdement technique, d'éducation familiale et de vie chrétienne. Je les ai lues tout d'un trait et j'ai éprouvé comme une sorte d'illumination bienfaisante, une joie profonde qui m'a contraint de m'écrier : « C'est ça ! Voilà ce qu'il faut : de la vie en action. »

Oh ! c'est très simple. On voit vivre les Maurains, braves ouvriers, tout pareils à d'autres, mais chrétiens sincères, — pas formalistes, — honnêtes et logiques, qui élèvent leurs quatre enfants, comme il faut.

On suit de plus près ce Michel, « arrivé du ciel, peut-être dans les bras de l'archange dont il porte le nom. » Il grandit entre ses sœurs aimées, qui ont défense de le gêner, dans un milieu familial délicieux, mais intelligemment et chrétiennement organisé. La première communion privée, l'école, le patronage, la communion solennelle... autant de descriptions sommaires, évocatrices, émaillées d'anecdotes qui sont des leçons de choses. « Ouvrez les yeux », recommande le papa Maurain. C'est la bonne méthode. Du monde visible, si beau, on monte à l'invisible, facilement.

Le cercle d'études, l'atelier, le régiment... Puis, voici Michel marié et père, à son tour, et « entraînant » ses camarades par le seul rayonnement de sa vie droite. Tout est là : « Si la majorité des électeurs avaient la tête droite, croyez-vous que ceux qui nous commandent n'auraient pas la tête droite aussi ? »

C'est à tous nos jeunes gens, à tous les jeunes mariés qu'il faudrait remettre les 52 pages de René Duverne, véritable code — mais vivant — de conservation chrétienne et de relèvement social.

Boris Wartanoff : *Prisonnier en Asie Mineure*. Un volume in-16 broché. Prix : 12 fr. Editions Tallandier, 75, rue Dareau, Paris (14^{me}).

Prisonnier en Asie Mineure est la suite de *Un Russe retrouve son pays*. Dans le premier livre, Boris Wartanoff exposait l'aventure d'un jeune étudiant de nationalité russe, élevé en Suisse, qui entreprend d'aller découvrir la Russie soviétique, sa patrie, dont il ignore tout.

Il y retrouve les membres de sa famille, qui appartiennent à la bourgeoisie cultivée, réduits à une situation précaire. Il est obligé, pour vivre, de remplir des emplois inférieurs. Finalement, le bruit qu'il cherche à fuir son pays natal le conduit dans les prisons de la Guépéou.

Relâché, il décide de s'enfuir et parvient à gagner la frontière turque qu'il traverse sous les balles.

Dans *Prisonnier en Asie Mineure*, Boris Wartanoff continue l'exposé de son aventure qui devient de plus en plus passionnante. Il a réussi à fuir la Russie des Soviets pour pénétrer en territoire turc. Mais un traité en bonne et due forme oblige la Turquie à rendre aux Soviets les citoyens qui ont fui la civilisation qu'ils représentent. Se croyant libre en Turquie, l'auteur, obligé de justifier sa présence, se trouve sans pièce d'identité, sans argent, sans aucun moyen de se défendre. Il se déclare Français, feint d'ignorer le russe, détourne les soupçons par mille astuces successives. Finalement, il obtient d'être acheminé vers une ville où se trouve un consul de France. Mais il s'agit là d'étapes cruelles qu'il doit accomplir, à pied, entre deux gendarmes turcs sans bonne grâce.

De fonctionnaire en fonctionnaire, aucun n'ajoutant foi à ses déclarations, il finit cependant, après un calvaire interminable, par gagner la mer où il s'embarque pour la France.

Aucun roman d'aventures ne saurait égaler en intérêt les péripéties vécues par Boris Wartanoff dont le récit souple, allégre, ne laisse échapper aucun incident significatif.

On peut prédire à *Prisonnier en Asie Mineure* le même succès que celui de *Un Russe retrouve son pays*.

Le secrétaire de la Rédaction : Armand Spicher

AVIS

Le soussigné fait part au public de Fribourg et des environs qu'il a ouvert une épicerie dans les locaux occupés jusqu'à maintenant par M. Duriaux, Grand'rue, 54. Par des marchandises de première qualité, à prix avantageux et un service soigné, il espère gagner la confiance du public.

Pour se faire connaître, outre le rabais usuel de 5 %, chaque client reçoit gratuitement, jusqu'au 10 août et au choix un paquet de biscuits très fins ou une grande bouteille de Limonade Sylvana (dépôt p. la bouteille 30 ct.). Se recommande : **FELIX KLAUS**, Grand'rue, 54. Téléphone 16.78. ON PORTE A DOMICILE

M.-H. Lelong, O. P.

LA MESSE VIVANTE

Prix : Fr. 2.75

EN VENTE AUX LIBRAIRIES ST-PAUL

ON DEMANDE un apprenti-maréchal

Entrée tout de suite. Ins tallation moderne. S'adresser sous chiffres P 13764 F, à Publicitas, Fribourg.

DROGUERIE

A remettre, en plein centre de Lausanne, une excellente droguerie. Forte clientèle. Beau magasin avec vitrines sur rue et vastes locaux. — Affaire avantageuse et d'avenir. Gérances *Mérinat et Du-toit, Ale, 21, Lausanne.*

Vente juridique

(2^{mes} enchères)

L'office des poursuites à Fribourg vendra, le **vendredi 2 août**, à 15 h., à son bureau : 1 créance litigieuse de Fr. 1000.—

Séjour d'été

On prendrait quelques enfants en pension pendant les vacances. Altitude 1000 m. Prix, 50 fr. par mois. Bons soins assurés. — S'adresser : *Teinturerie Pressing, Criblet, 1, Fribourg.* 41012. Tél. 15.75.

A LOUER

les anciens bureaux de l'Etude Quartenoud, notaire, 51, rue de Lausanne, 2^{me} étage, 2 pièces. Pour tous renseignements, s'adresser à l'Etude ou à **MM. Perrin & Weck, 18, r. de Romont.**

A LOUER

au Criblet, n°10, deux appartements de 3 pièces, cuisine, chambre de bain, mansarde, chauffage central, ascenseur. S'adresser à **M. Paul Imsand, Tivoli, 3, Fribourg.**

A VENDRE

rive gauche du lac de Genève, immeuble café-restaurant, grandes salles, terrasses et jard. ombragés, prix avantageux. — S'adr. *Baguenet, Vésenaz, Genève.* 30228

A LOUER

à la rue Grimoux, No 2, au 4^{me} étage, dès le 25 juillet, logement de 5 chambres, chambre de bains et dépendances. — Très belle vue. S'adresser pour renseignements à 12978 **Mme Vve M. Duriaux, 2, rue Grimoux.**

Cinéma ROYAL
Ce soir, à 20 h. 30
La ravissante comédie
Princesse par intérim
avec *Sylvia Sydney* et *Cary Grant*
Dès vendredi,
Le spectacle le plus entraînant des temps modernes
GANGSTERS DE NEW-YORK
Une réalisation gigantesque

Continental
1^{er} août
Fête nationale
son Orchestre,
les sympathiques
HUNGARIAN BOYS
Soirée d'adieu

A louer Vente juridique
logement 1 chambre et cuisine, dép. Même adr. on demande à louer petite maison hors de ville. S'adresser : *Lenda 138, au 3^{me} étage.* 41011
L'office des poursuites à Fribourg vendra, à son bureau, le **vendredi 2 août**, à 15 heures : 1 peinture « paysage ». 13811

Pourquoi n'y a-t-on pas pensé plus tôt? Du gaz en bouteilles!



Désormais, dans les habitations et les hôtels les plus isolés, il suffit, grâce au Primagaz, le gaz pour tous, de tourner un robinet pour cuire, rôti, avoir instantanément de l'eau chaude à volonté, exactement comme dans les grandes villes. Le Primagaz n'occasionne aucun frais d'installation. • Propreté • Sécurité • Economie
Les réchauds, cuisinières, chauffe-bains ainsi que les bouteilles sont entièrement fabriqués en Suisse.

PRIMAGAZ
le gaz pour tous
S. A. PRIMAGAZ, 4 CAROLINE, LAUSANNE
Dépôts dans toute la Suisse. — Demandez prospectus franco et l'adresse de l'agent Primagaz le plus proche.

A remettre
pour tout de suite ou date à convenir, **boulangerie-pâtisserie** sur bon passage. S'adresser par écrit à *Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 41002 F.*



Bassines à confitures
cuivre-laiton
Prix d'avant-guerre

E. WASSMER, S. A. FRIBOURG

LIE-GERBES « MARTIN »
partout apprécié, épargne les mains. Prix : Fr. 4.50 franco. Ecrivez de suite à la fabrique **EMILE MARTIN, l'Auberson (Vaud)**. Représentants recherchés.

Vente juridique
(1^{res} enchères)

L'office des poursuites à Fribourg vendra, le 2 août à 10 heures, au domicile de *Brogli G., No 3, Grand'Fontaine* : 1 armoire, 4 chiffonniers, 6 tables, 3 buffets, etc.

39 *Feuilleton de LA LIBERTÉ*

Le présent de l'Hindou
par P. SAMY

DEUXIEME PARTIE

I

Dès qu'il apprit par un mot de Laissac l'arrivée de son client à Paris, M. Langlois se présenta au cabinet de M. Berton-Faurie pour lui faire part de son intention, d'accord avec l'accusé, de s'occuper de sa défense.

— D'accord avec l'accusé ! lui dit en riant le magistrat. Vous avez donc pu déjà communiquer avec lui ?

— Presque, répondit l'avocat. J'ai été avisé du choix de l'inculpé par un de mes amis qui l'a vu à Marseille.

— Ah ! oui ! Le journaliste Laissac. J'ai lu son article. Il y paraît moins convaincu de l'innocence de Larcher qu'il ne le montra devant moi. Il le sera moins encore quand il connaîtra toutes les bases de l'accusation.

— Oh ! fit M. Langlois, vous voulez dire de l'inculpation.

— Si vous voulez, répondit le magistrat. Je ne vous communique pas encore ce dossier. Vous en prendrez connaissance au cours de l'interrogatoire auquel je vais soumettre cet après-midi votre client. Mais vous pouvez d'ores et déjà le voir. Voici un mot pour le directeur de la prison.

— Je vous remercie, Monsieur le juge, dit M. Langlois. Et à quelle heure, comparaitrons-nous devant vous ?

— J'ai donné des ordres pour que Larcher soit conduit à 15 heures dans mon cabinet.

— Cela m'arrange, dit l'avocat. Rien ne me retient au Palais cet après-midi.

— Alors, à tantôt, fit M. Berton-Faurie, en tendant la main par-dessus son bureau à M. Langlois.

L'entrevue de ce dernier avec Pierre, dans le parloir de la Santé, fut assez longue.

— Je n'ai pas besoin de vous dire, Larcher, fit-il en embrassant son ami, que nous n'avons pas douté, moi et ceux qui vous connaissent, de votre innocence. Mais en pareille matière le sentiment ne compte pas. Il faut des faits probants.

— Dont je n'ai pas la moindre idée, reprit Larcher.

— Je n'en ai moi-même que de fort vagues. M. Laissac, qui a suivi les premières enquêtes, m'en a donné les conclusions que le juge lui avait fait alors connaître. Je vous les résume.

Et M. Langlois rapporta, aussi fidèlement qu'il le put, sa conversation avec Laissac et les preuves sur lesquelles s'appuyait l'inculpation.

— C'est horrible ! s'écria Larcher. Ce sont de simples coïncidences.

— Qu'il va falloir démolir, dit l'avocat. Réfléchissez-y. Nous avons rendez-vous à 15 heures chez le juge pour votre premier interrogatoire. Je serai à vos côtés.

Ce fut une nouvelle et terrible épreuve que cet interrogatoire, auquel assistait également l'inspecteur principal Verdy.

— Vous deviez vous embarquer, dit le juge à Larcher, le dimanche 2 septembre. Or, vous ne partez pas, mais revenez à Paris où votre présence est signalée par des témoins irrécusables. Mme Plénier, votre tante, et l'ingénieur Naritch auxquels vous expliquez que c'est pour retrouver des documents oubliés. Ils ne sont ni chez vous, ni à l'usine de Villejuif.

C'est dans le cabinet de M. Barnier que vous comptiez les trouver.

— En effet, dit Larcher, et je m'y suis rendu dans l'après-midi du lundi.

— Le malheur est que personne ne vous y a vu, ni le concierge, ni le valet de chambre.

— Je n'avais pas à les prévenir, ce n'était pas dans mes habitudes. Je suis entré dans le cabinet de M. Barnier, comptant l'y rencontrer. Il n'y était pas. Je ne trouvais pas sur le bureau les papiers que je croyais y avoir peut-être oubliés et qui m'étaient nécessaires pour accomplir la mission dont M. Barnier m'avait chargé. Je pensais alors que je les avais mis par inadvertance dans ma malle de cale et je revins à Marseille par le train de 23 h. 10.

— Qui vous eût amené dans cette ville le mardi. Or, ce jour-là, vous étiez encore à Paris ainsi qu'il ressort des déclarations de votre hôtelier qui ne vous revit que le mercredi après midi, après que vous eûtes pris le train de nuit qui vous y ramenait, c'est-à-dire, en effet, celui de 23 heures 10, une heure après la mort de M. Barnier.

— Mais pas du tout ! s'écria Larcher. C'est bien la veille que j'ai pris ce train.

— Votre retour tardif à Marseille prouve le contraire. Nous y reviendrons. Donc, n'ayant pas trouvé les prétendus documents à Paris, vous avez dû aller les chercher dans la malle où vous les aviez déposés par erreur.

— Je ne puis le faire, ma malle ayant été réexpédiée sur Beyrouth par le bateau que je devais prendre. Je comptais la retrouver à mon débarquement. Ces pièces, je le répète, m'étaient nécessaires. Sans elles je ne pouvais rien conclure à Tripoli, avec ceux auxquels je devais les présenter. A Beyrouth, on refusa de me

livrer cette malle sur laquelle on apposa les scellés.

— Nous l'avons là, dit le juge. On va l'ouvrir devant vous.

Sur un geste du magistrat, l'inspecteur et le greffier brisèrent les scellés, ouvrirent la malle et en sortirent tous les vêtements qui s'y trouvaient.

— Il n'y a pas autre chose ? demanda le juge en se penchant.

Larcher, stupéfait, regardait effaré la malle vide.

— Alors, dit-il, que seraient donc devenus mes papiers ?

— C'est à vous, fit M. Berton-Faurie, à nous l'expliquer. Jusqu'à preuve du contraire, la prétendue perte de ces documents n'était pour vous qu'un prétexte pour justifier votre présence insolite à Paris et vous créer un alibi.

Larcher était atterré. Son avocat regardait et écoutait en silence.

— Donc, conclut le juge, pas de documents, pas de preuves que vous n'avez point séjourné la journée et la soirée du mardi à Paris. Ces faits sont désormais acquis.

Montrant à Larcher un gant qu'il prit sur sa table.

— Ce gant vous appartient-il ? demanda le magistrat.

Pierre le prit, l'examina.

— Il est à moi, dit-il.

— Mme Plénier a aussi reconnu qu'il était à vous. Or, on l'a trouvé par terre, près de la table où était morte votre victime.

M. Langlois, fit un geste de protestation.

— On ne peut nier l'évidence, dit le magistrat, en s'adressant à l'avocat. Continuons.

(A suivre.)

†

Monsieur Amédée Baserba, en Italie ;
Mademoiselle Marguerite Baserba, à Vienne ;
Messieurs Jean Estudis et Estella Baldiri, à
Fribourg,
et les familles alliées, font part de la perte
douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la
personne de

Monsieur Joseph BASERBA

marchand de vins

leur regretté cousin, patron et parent, décédé
après une courte maladie, à l'âge de 54 ans, muni
des sacrements de l'Eglise.

Le corps est déposé à la chapelle mortuaire
de l'église de Saint-Pierre.

L'office d'enterrement sera célébré à l'église
de Saint-Pierre, vendredi, 2 août, à 11 heures.

Récitation du chapelet mercredi et jeudi, à
l'église de Saint-Pierre, le soir, à 8 heures.

†

Le personnel de la maison Jos. Baserba
fait part du décès de

Monsieur Joseph BASERBA

son regretté patron

L'office d'enterrement sera célébré à l'église
de Saint-Pierre, vendredi, 2 août, à 11 heures.

†

Le corps de musique de Landwehr
fait part du décès de

Monsieur Joseph BASERBA

membre passif

L'office d'enterrement aura lieu vendredi,
2 août, à 11 heures, à l'église de Saint-Pierre.

†

La Musique « Concordia »
fait part à ses membres du décès de

Monsieur Joseph BASERBA

membre passif

et prie ses membres d'assister aux funérailles,
qui auront lieu vendredi, 2 août, à 11 heures,
à l'église de Saint-Pierre.

†

Madame Emma Wolhauser-Pittet, à Arconciel,
ainsi que les familles parentes et alliées, font
part du décès de

Monsieur Joseph WOLHAUSER

leur très cher époux, frère, beau-frère, oncle et
parent, pieusement décédé le 30 juillet, dans sa
59^{me} année.

L'office d'enterrement aura lieu à Arconciel,
jeudi 1^{er} août, à 9 h. ½ du matin.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

La société de musique P « Harmonie »
d'Arconciel

fait part de la perte douloureuse qu'elle vient
d'éprouver en la personne de

Monsieur Joseph WOLHAUSER

son dévoué membre passif

L'enterrement aura lieu jeudi, 1^{er} août, à
9 h. ½, à Arconciel.

†

La société de chant P « Harmonie »
d'Arconciel

fait part de la perte douloureuse qu'elle vient
d'éprouver en la personne de

Monsieur Joseph WOLHAUSER

son dévoué membre passif

L'enterrement aura lieu jeudi, 1^{er} août, à
9 h. ½, à Arconciel.

†

La Musique « Concordia »
fait part du décès de
Monsieur François NEKOLNY
membre passif

L'enterrement a eu lieu ce matin, à l'église
de Saint-Jean.

La famille Guisolan, à Corminbœuf, si cruel-
lement éprouvée, remercie très sincèrement
M. le Curé, M. l'abbé, le Conseil communal de
Corminbœuf, la fanfare « La Lyre » de Belfaux,
toutes les sociétés paroissiales de Belfaux, les
jeunes gens de Corminbœuf et toutes les per-
sonnes qui lui ont manifesté tant de chrétienne
sympathie à l'occasion du deuil de leur cher
frère, petit-fils et neveu, LÉON GUI SOLAN.

CAPITOLE

Ce soir et demain soir, à 20 h. 30
Der Dialekt-Tonfilm

JÄ-SOO!

100 % Schwyzerdütsch gesprochen

Dès vendredi
Un film magnifique tiré du célèbre roman
de C. F. Ramuz
La séparation des races
(RAPT)

Téléphone 1300

En cas de décès

Téléphonez
tout de suite

aux **Pompes Funèbres Générales S. A.**,
Fribourg

Adolphe GENDRE, gérant

Avenue de la Gare 27b Téléph. 9.95

TRANSPORTS FUNÈBRES

Régie d'immeubles, Guillaume de Weck
Agence Immobilière Perrin et Weck
18, rue de Romont

APPARTEMENTS A LOUER

Av. de Pérolles, 73 : 3 ch., cuisine, ch. de bains,
cave, galetas, chauffage central à l'étage.

Av. de Pérolles, 22 : 4 ch., mansarde, cuisine, ch. de
bains, chauffage et eau chaude par concierge.

Av. de Pérolles, 15 : 5 h., mansarde, ch. de bains,
chauffage et eau chaude par concierge.

Rue Guillimann, 23 : rez-de-chaussée, 3 ch., cuisine,
ch. de bains, chauffage et eau chaude par con-
cierge.

Rue Fries, 3 : 3 ch., cuisine, ch. de bains, chauffage
et eau chaude par concierge.

4 ch., cuisine, ch. de bains, mansarde, chauf-
frage et eau chaude par concierge.

Rue du Tir, 15 : 5 ch., cuisine, ch. de bains, chauf-
frage central général et eau chaude courante,
ascenseur.

Rue Grimoux, 12 : 4 h., cuisine, ch. de bains, chauf-
frage central à l'étage. 13297

**Moulin agricole du Moulin-Neuf,
Matran**

Mise en soumission

Le Moulin agricole du Moulin-Neuf met en
soumission la fourniture et l'installation d'un
fourneau en molasse au logement du meunier.

Les installateurs sont priés de prendre tous
les renseignements utiles auprès du meunier,
M. L. Schouwey, au Moulin-Neuf, et d'adresser
leurs offres détaillées et par écrit au président
du Moulin, M. A. Roubaty, député à Villars
s/ Glâne, pour le 10 août prochain au plus tard.
13798 Moulin agricole du Moulin-Neuf.

AVEC UN UNIQUE BILLET...
de fr. 20.- (plus 40 cts
pour le port) pouvez-
vous gagner bientôt
un des 25 025 lots
d'une valeur totale de
2 3/4 de millions.

Toute série de 10 billets
(chiffres finissant par
0 à 9) contient au moins
1 lot-gagnant. Chèques
postaux III 10026, adr.:
Loterie Seva, Berne.

SEVA

tous en espèces!

250'000.-
150'000.-
100'000.-
70'000.-
50'000.-
40'000.-
30'000.-
3 x 20'000.-
15 x 10'000.-
etc., etc.

Comparaison du coût à Fribourg

ELECTRICITE **GAZ**

1 kw = 864 calories et
coûte 7 cts. 1000 calori-
es coûtent 8,14 cts.
5000 calories coûtent
40,7 cts. en
plus location du
compteur.

1 m³ gaz = 5000 calori-
es et coûte 27 1/2 cts.
compteur fourni
gratuitement par
l'usine.

pour 5000 calories-électricité
pour la cuisson

pour 5000 calories-gaz
pour la cuisson

A LOUER
Place de la Gare
pour tout de suite ou à
convenir,
un
Appartement
de 6 pièces, chauffage
général, ascenseur. 13713
S'adresser à LA
SUISSE assur.,
Place de la Gare, 38,
Fribourg.

8 %

A vendre immeubles, à
5 minutes de la gare. Pe-
tits appartements à prix
modestes. — Entièrement
loués, rapport 8 %, faci-
lités de transformation et
place à bâtir. Capital né-
cessaire, 30,000 ou 50,000
francs. S'adresser par écrit
sous chiffres P 41010 F,
à Publicitas, Fribourg.

A LOUER Auberge de campagne

Boulevard de Pérolles, un
appartement de 6 piè-
ces tout confort, chauf-
frage général et eau chaude
par concierge. Vue impre-
nable sur le Schœnberg,
la vallée du Gottéron et
la basse-ville. Air et soleil.
Pour tous renseigne-
ments, s'adresser : Régie
d'immeubles G. de Weck,
Agence immobilière Perrin
et Weck, 18, rue de Ro-
mont. 13632

On offre à vendre, de gré à gré, bonne
auberge de campagne, avec 16 poses de terrain
environ, en prés, champs et jardin de bonne
qualité, et en un seul mas.
Excellente situation sur route cantonale, à
proximité de chef-lieu de district, et d'avenir,
pour preneur sérieux.
Pour renseignements, s'adresser au notaire
soussigné. 13702
Romont, le 24 juillet 1935.
Par ordre : Louis SAVOY, notaire.

Cuisson électrique
Cuisson bon marché

LES ENTREPRISES ELECTRIQUES FRIBOURGEOISES

avisent leurs abonnés que les négociants ci-dessous
sont à même de leur vendre des cuisinières électriques
des meilleures marques aux mêmes conditions que chez elles.

E. WASSMER & C^{ie}, S. A.
BERGER, ZWIMPFER & C^{ie}
JULES CHIFFELLE
COMMERCE DE FER FRIBOURGEOIS S. A.

CELLOPHANE
pour stériliser
les fruits, légumes, viandes, etc.

Méthode simple et bon marché pour stériliser
Prix : Fr. 1.-

CELLOPHANE pour VERRES à CONFITURE
Double paquet : 80 centimes

Aux Librairies St-Paul, Fribourg

Mesdames !

Vous qui aimez l'ordre, utilisez pour vos verres
et pots de conserves et confitures
les jolies étiquettes colorées
Cerises, fraises, prunes, abricots, poires et pommes
le paquet 40 centimes

AUX LIBRAIRIES ST-PAUL • Fribourg

10⁰

sur tous les articles d'été, sandalettes, souliers de montagne, sports & tennis, sandales cuir, articles toile

CHAUSSURES DOSSENBACH

CHAUSSURES DOSSENBACH

Choix énorme

10⁰



Bouteilles à conserves « Bulach »
Verres à confitures « Bulach »
Bocaux à conserves « Optima »
MARMITES A STERILISER
BASSINES A CONFITURES
AUX MEILLEURES CONDITIONS



COMMERCE DE FER FRIBOURGEOIS.
FRIBOURG S.A.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Le soussigné a l'honneur de faire part à son honorable clientèle et au public en général qu'il a transféré son atelier de tailleur pour dames et messieurs à la Place de la Gare, 38.
Par la même occasion, il se recommande pour de futurs ordres et, tout en garantissant un travail impeccable, il remercie chacun de la confiance qu'on lui témoigne.

A. Gischig marchand-tailleur
PLACE DE LA GARE, 38, Fribourg Tél. 7.68

POUR L'ACTION AU VILLAGE
Problèmes paysans
et
Apostolat spécialisé
par le R. P. M. de Ganay, S. J.
Prix : Fr. 3.40
EN VENTE AUX LIBRAIRIES ST-PAUL
130, Place St-Nicolas - Avenue de Pérolles, 38

Domaine de 20 poses

A vendre, à Corcelles, près Attalens, au bord de la route cantonale, beau domaine comprenant : habitation (3 logements), grange à pont, écurie, remise, le tout de construction récente, eau intarissable, fosse à purin de 40,000 litres, et 20 poses de bon terrain, verger en plein rapport. - Entrée en possession à convenir.
S'adresser au notaire J. Kälin, Châtel-Saint-Denis. 13694

A VENDRE

Café

à la Côte, avec petit domaine, vignes, bon verger fruitier. Prix : Fr. 45,000.-. Pour traiter : Fr. 10,000.-. S'adresser par écrit : A. Morel, av. de Solange, N° 6, Lausanne. 9750

A LOUER

à 2 minutes de la gare,
APPARTEMENT
de 3 chambres et dépendances. 174.3
S'adresser : rue du Temple, 15, 2me ét.

H. LIPPACHER
chirurgien-dentiste
ABSENT
en août

Docteur
CLÉMENT
ABSENT
dès le 1^{er} août

Apricots du Valais
Brut. Pr la stérilis. 5 kg. Fr. 5.50; 10 kg. 10.-; 20 kg. 19.-. Moyens. 5 kg. 4.50; 10 kg. 8.50; 20 kg. 16.-. Pr confitures, 5 kg. 4.-; 10 kg. 7.50; 20 kg. 14.-. 700-1 S Fco, Dondainaz, Charrat.

Pour les vacances, on prendrait quelques
pensionnaires
Prix modéré. 13793
Félix Bielmann, Treyvaux

Rougemont
A louer logement de 5 chambres, 6 lits, à partir du 4 août, pour 1-2 mois.
S'adr. sous P 13720 F, à Publicitas, Fribourg.

Joseph ANDREY
médecin dentiste
ABSENT
du 29 juillet au 12 août

NESTOR GERBER
BUREAU FIDUCIAIRE
ORLÈTES 4 TEL. 1707
FRIBOURG

A LOUER
Appartement
de 4 ou 5 pièces avec confort, rue du Tir, N° 11, Fribourg.



E. WASSMER S. A.
Fribourg

Récompense
à qui fera retrouver trois bagues perdues Lac-Noir, dimanche. 41009
Aeby, 244, rue de Morat, Fribourg.

Notez la nouvelle adresse de la
CORDONNERIE FREY
GRAND'RUE, 47
C'est une bonne et ancienne maison. 13608
Semelles et talons : hommes, 4.90; dames 3.90.
Dépôt : Avenue de la Gare, 29



Nous avons nos propres cueilleurs à la montagne. Nos framboises sont amenées à l'usine par la voie la plus rapide et nous les pressons immédiatement. Le sirop de framboises « Wander » est composé exclusivement de pur jus de framboises et de sucre. - En vente partout en 1/2, 1/3 et 1/4 de bouteilles. Pour excursions 1/3 de bouteille avec bouchon à vis.
Dr A. WANDER S.A., BERNE

Du 1^{er} au 3 août les grands magasins
AUX TROIS TOURS FRIBOURG

organisent une démonstration
des réputés tampons „JEX”

en laine d'acier très fine pour nettoyer et polir tous ustensiles de ménage et surtout l'aluminium sans les rayer.
Pendant la démonstration, chaque acheteur d'un paquet contenant 4 tampons de « Jex » recevra encore 2 tampons gratuitement.

Demain jeudi
à l'occasion du 1^{er} août
Distribution gratuite
de **Ballons suisses**
aux enfants accompagnés

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
Aux Trois Tours
Rue de Romont - Fribourg

Nouveautés en papiers peints
DESSINS MODERNES.
2-19 PRIX AVANTAGEUX.
W. BOPP, tapissier-décorateur
Rue du Tir, 8 FRIBOURG